

ASSOCIATION POUR LA
CONSERVATION DU
CHÂTEAU
D'ORON

Bulletin 1996

ATTENTION! A lire en priorité et en respectant les délais:

Page 67: Convocation à l'Assemblée générale du dimanche 28 avril 1996

Page 69: Paiement des cotisations

1997:

Réservez déjà la date de l'Assemblée générale 1997, fixée au dimanche 27 avril

Distant de 20 km de Lausanne en direction de Fribourg, le château est situé sur la commune d'Oron-le-Châtel.

2

Accès:

En voiture: par la RN9, à 10 km de la sortie de Chexbres
par la RN12, à 13 km de la sortie de Vulruz ou à 10 km de la sortie de Châtel-St-Denis. Parking pour environ 200 voitures

En train: Sur la ligne Lausanne - Berne, à 150 m de la gare d'Oron

Visites du Château:

Du 1er mars au 30 novembre:

Le samedi et le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les groupes peuvent visiter à d'autres heures sur rendez-vous préalable auprès des guides

Du 1er décembre au 28/29 février: pas de visites sauf pour les groupes.

Guides: Elisa Rossier ☎ (021) 907 78 27, Fax (021) 907 94 79

Nadia Gonus ☎ (021) 907 90 51, Fax (021) 907 90 51

Gardien: Jean-Pierre Veron ☎ (021) 907 72 22

Tarifs des visites:

- a) par personne adulte Fr. 5.-
- b) militaires, étudiants, rentiers AVS Fr. 2.50
- c) enfants jusqu'à 16 ans Fr. 1.-
- d) écoles, par enfant ou accompagnant Fr. 0.50
- e) groupes dès 20 personnes Fr. 2.50

Location de salles pour banquets, conférences, concerts, etc...

s'adresser:

Au secrétariat: ☎ (021) 907 90 51 Fax (021) 907 90 51

Association pour la Conservation du Château d'Oron, Madame Nadia Gonus, 1608 Chesalles-sur-Oron. Pour les tarifs de location, voir page 70.

Pour tous les renseignements au sujet des repas et des réceptions:

Restaurateur officiel du Château:

Le Montreux Palace, 100 Grand-Rue 1820 **Montreux**

☎ (021) 962 12 12 ou 962 15 55 Tél. 453 101 Fax (021) 962 17 17

Bureau: Château d'Oron ☎ (021) 907 88 27

Comité de l'Association

Président:

Raymond Junod, *Case postale 3061, 1002 Lausanne*
Tél. 320 11 60 - Fax 311 05 38

4

Vice-Président, Trésorier:

André Locher, *Au Champ à la Meille, 1608 Oron-le-Châtel*
Tél. 907 85 78 - Fax 907 95 72

Secrétaire:

Nadia Gonus, *1608 Chesalles-sur-Oron*
Tél. 907 90 51 ou 907 94 64 - Fax 907 90 51

Membres:

Ami Desmeules, *La Louchyre, 1084 Carrouge*
Tél. 907 77 51 - Fax 907 97 51

Marinette Leresche, *1610 Oron-la-Ville*
Tél. 907 76 74

Werner Jeker, *Les Ateliers du Nord, Place du Nord 2, 1005 Lausanne*
Tél. 320 58 08 - Fax 320 58 43

Marianne Corboz, *Rte du Flon, 1610 Oron-la-Ville*
Tél. 907 76 65 ou 924 27 56 - Fax 907 84 94

Silvia Kimmeier, *Bibliothèque cantonale et universitaire, Dorigny,*
1015 Lausanne
Tél. 692 48 02 - Fax 692 48 45

Ivan Kolecek, *Rue Enning 8, 1003 Lausanne*
Tél. 320 88 50 - Fax 311 02 63

Organisation du Comité

5	1 . Contacts avec donateurs, sponsors, autorités, presse...	<i>Junod</i>	<i>Desmeules</i>
	2 . Recrutement de nouveaux membres	<i>Desmeules</i>	<i>Tous</i>
	3 . Musée, projet d'aménagement Bibliothèque	<i>Kimmeier</i>	<i>Locher/Kolecek/ Gonus</i>
	4 . Forêt et terrains, source	<i>Desmeules</i>	
	5 . Photographies	<i>Locher</i>	
	6 . Restaurations historiques	<i>Kolecek</i>	<i>Locher</i>
	7 . Travaux d'entretiens courants	<i>Locher</i>	<i>Leresche</i>
	8 . Systèmes de sécurité	<i>Desmeules</i>	<i>Locher</i>
	9 . Surveillance et instruction des gardiens et aides	<i>Desmeules</i>	<i>Leresche/Locher</i>
	10 . Contacts avec le Restaurateur et Montreux Palace	<i>Leresche</i>	<i>Corboz/Locher</i>
	11 . Location des salles	<i>Gonus</i>	<i>Montreux Palace</i>
	12 . Bulletin d'information	<i>Locher</i>	<i>Corboz/Jeker</i>
	13 . Publicité	<i>Jeker</i>	<i>Locher/Corboz</i>
	14 . Comptabilité et fichier des membres	<i>Locher</i>	
	15 . Procès-verbaux et archives	<i>Gonus</i>	
	16 . Correspondance	<i>Bureau</i>	
	17 . Organisation des repas (AG, Comité)	<i>Gonus</i>	<i>Leresche/Corboz</i>
	18 . Animations	<i>Corboz</i>	<i>Locher/Junod</i>
			<i>Leresche/</i>
	<i>Gonus</i>		

Billet du Président

7



L'année 1995 a été consacrée pour l'essentiel à la mise au point de l'étude de notre «Projet pour un château».

Dans le corps de ce bulletin, vous pourrez lire le texte de la plaquette éditée à cette occasion. La plaquette elle-même, tirée à 30 exemplaires, habillée par Werner Jeker, comprend des photos et des plans illustrant l'état des lieux et nos intentions.

Les premiers contacts pris avec les autorités responsables des monuments historiques et de la culture ont été positifs. Positive également l'appréciation de la commune d'Oron-le-Châtel et de l'Association de la Région d'Oron (ARO).

Cette perspective est encourageante. Pourtant le plus important reste à entreprendre. Ce printemps nous devons engager, avec le support de cette plaquette, des démarches auprès de ceux qui pourront nous soutenir, non seulement moralement, mais financièrement. L'objectif est ambitieux pour l'avenir du Château d'Oron. Mais il a un coût relativement élevé. Ce montant de trois millions ne pourra pas être financé par un simple coup de baguette magique.

Il faut donc réunir nos forces, faire preuve d'imagination, de ténacité et de persévérance. Un étalement des travaux s'imposera sans doute en fonction de leur degré d'urgence et des fonds disponibles. C'est dire que nous avons besoin du concours de tous, non seulement de très solides appuis extérieurs, mais de nos membres et sympathisants.

Dans cette perspective, nous proposons la modification de nos statuts. Datant de 1985, ceux-ci gardent toute leur valeur sur le fond. Seul un toilettage du texte est envisagé mais en mettant l'accent sur le fait que notre association poursuit un but d'intérêt public et culturel et qu'elle est administrée par un comité formé de bénévoles.

Cette précision est nécessaire pour que l'association puisse bénéficier d'une exonération fiscale en vertu de la loi sur les impôts cantonaux. Les démarches sont déjà en cours auprès de l'administration cantonale sur la base du projet dont vous pouvez prendre connaissance dans le bulletin.

Dans un second temps, mais cette année encore, nous demanderons que les dons octroyés par des entreprises ou des particuliers puissent faire l'objet, en leur faveur, de la déduction fiscale prévue par la même loi d'impôt.

La mise au point de cette stratégie à long terme s'est élaborée en parallèle avec les activités et les animations conformément au programme fixé cette année.

Ainsi le cycle de conférences a connu un succès de participation très proche de l'optimum. Mme Corboz rend compte de ces manifestations, ce qui me dispense d'y revenir. En revanche, je suis déjà en mesure de vous annoncer le cycle 1996. Son organisation est déjà sur pied ou presque.

Vous pouvez déjà noter

- le 9 octobre, le Dr Axel Kahn, directeur à l'Institut Cochin de génétique moléculaire (INSERM) à Paris.
- le 30 octobre, Madame Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat de la République et du canton de Genève, Présidente du Département de l'Instruction publique.
- le 6 ou 13 novembre, l'écrivain Maurice Denuzière, auteur en particulier d'«Helvétie», un roman dont l'intrigue principale se situe au bord du Léman, en particulier à Vevey.

Je voudrais enfin souligner que dès le 1er mars de l'an dernier, M. et Mme Veron veillent avec conscience, efficacité et enthousiasme sur notre Château. Entièrement dévoués à notre cause, ceux-ci méritent notre vive reconnaissance et se mettent volontiers à disposition des membres pour tout renseignement ou toute démarche en relation avec leur cahier des charges.

En comptant sur votre appui, sur votre force de conviction pour inciter les sympathisants à faire le pas en devenant membres de notre association, je vous invite à ne pas manquer le rendez-vous du dimanche 28 avril prochain.

Raymond Junod

Procès-verbal de l'Assemblée générale 1995

9

Présidence : M. Raymond Junod, président
Comité : M. André Locher, vice-président et trésorier
Mme Nadia Gonus, secrétaire
Mmes Marianne Corboz, Silvia Kimmeier, Marinette Leresche
MM. Ami Desmeules, Werner Jeker, Ivan Kolecek.

Le président ouvre l'assemblée générale 1995, à 11 h, et salue cordialement les membres de l'association et les invités suivants:

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, deuxième vice-présidente du Grand Conseil;
M. Pierre Graber, ancien président de la Confédération;
M. Daniel Duc, directeur général de la Société Vinicole de Perroy;
M. Christian Schärer, chef du département culturel de Migros Vaud;
M. Jacques Veillard, du service culturel Migros;
M. le préfet Ami Desmeules, représentant du Conseil d'Etat et membre de notre comité;
MM. les représentants des autorités communales d'Oron-le-Châtel et d'Oron-la-Ville;
Nos membres d'honneur;
M. Jean-Pierre Veron, notre nouveau gardien;
Mmes et MM. nos fidèles guides et collaborateurs;
Les représentants de la presse.

En revanche, le président doit excuser l'absence de plusieurs membres et invités, qui n'ont pu se joindre à nous, dont:

M. Alfred J. Frei, directeur général du Montreux Palace;
M. Jean-Jacques Cevey, président du Montreux Palace;
M. Gilles Claudon, consul de France;
M. Bernard Daniel, secrétaire général de Nestlé;
M. Benjamin Haller, ancien directeur de Migros Vaud;
Mme Brigitte Waridel, ancienne membre du comité, responsable du service culturel du canton de Vaud.

Le président indique que l'ordre du jour (p. 67 du Bulletin 1995) de cette assemblée doit être complété par un point VIII.bis), concernant l'élection des vérificateurs de comptes et des suppléants. Cet addenda ne suscitant aucune objection, il passe sans plus attendre au point 1.

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 avril 1994 :

Celui-ci, transcrit aux pages 11 à 16 du Bulletin 1995, n'appelle aucun commentaire; il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

II. Rapport du président :

2.1 Bulletin 1995 :

Le président félicite l'équipe de rédaction, formée de Marianne Corboz (qui a pris la relève de Brigitte Waridel) et d'André Locher, conseillé par Werner Jeker. Il remercie également sincèrement les auteurs qui, par leurs articles passionnants et variés, agrémentent ce fascicule. Enfin, il souligne la belle vue aérienne de la page de couverture, due au talent d'aviateur-photographe de notre intrépide vice-président !

2.2 Bal costumé :

L'année dernière, à la même époque, Marianne Corboz avait présenté avec enthousiasme ce projet, qui devait marquer le 60e anniversaire de notre association. Cette manifestation a malheureusement dû être annulée, faute de participants.

2.3 Tableaux de la salle des Oron :

En ce jour, nous pouvons enfin admirer le travail de rénovation de ces 13 toiles. Réussie sur le plan artistique, cette opération s'est traduite par un coût financier inférieur aux prévisions. Le président réitère donc nos sincères remerciements aux étudiants et professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts de Berne, section restauration, pour cet excellent résultat.

2.4 Groupement des châteaux vaudois ouverts au public :

Comme notre château en fait partie, le président explique que les sujets, abordés lors des séances, traitent aussi bien des problèmes d'intendance que de la promotion et de l'animation de ces différents monuments.

Une plaquette, première action concrète, a été réalisée avec le précieux concours de l'Office du tourisme vaudois : chacun des 13 édifices y est présenté sur une page recto-verso. Ce document est à l'usage des offices du tourisme, des caristes et autres intéressés par les châteaux vaudois. Le président souligne encore que l'un des principaux artisans de cette publication n'est autre que notre dévoué vice-président. Une seconde publication, destinée aux élèves des écoles, est en voie de réalisation.

2.5 Conférences du Château d'Oron :

Le président rappelle que nous avons eu le plaisir de recevoir l'an dernier Mme Renée Auphan, Mme Carla del Ponte et M. Georges Haldas. Marianne Corboz rend compte (aux pages 23 à 27 du Bulletin 1995) du succès de ces soirées et des

moments privilégiés partagés avec ces trois prestigieux orateurs.

Pour le cycle de l'automne 1995, le président est déjà en mesure d'annoncer le programme, soit : le 4 octobre, le prof. Jacques Neiryinck - le 25 octobre, l'entomologiste Daniel Cherix - le 8 novembre, le conseiller fédéral Arnold Koller. Il ajoute que, pour la saison 1996, trois personnalités ont donné leur accord de principe; seules des questions de dates demeurent en suspens. Il termine en remerciant vivement les partenaires de la Société de Développement d'Oron et tous les bénévoles qui oeuvrent en coulisses.

2.6 Gardien-concierge du château :

Le président informe officiellement l'assemblée que le comité a dû se séparer de M. et Mme Bonder, dont les prestations et l'attitude ne correspondaient plus à leur cahier des charges. La mise au concours du poste a suscité l'intérêt de 217 personnes! Le comité a donc eu l'embarras du choix et, après l'audition de cinq candidats retenus pour le tour final, a décidé à l'unanimité d'engager M. et Mme Jean-Pierre Veron-Poget. Après avoir travaillé en Afrique du Sud, puis comme maquettiste à l'EPFL et enfin comme intendant de la Fondation de Marenches à Chardonne, M. Veron est venu s'installer avec son épouse à Oron, dès le 1er mars 1995. Il s'est tout de suite impliqué dans ses nouvelles tâches avec soin et enthousiasme et cela à l'entière satisfaction du comité. Qui plus est, Mme Veron est la fille de M. Poget, restaurateur d'armes au château de Valangins. Celui-ci a d'emblée manifesté son intérêt pour celles de notre manoir et en a déjà restauré bénévolement une partie; le président l'en remercie vivement. Il les prie alors tous trois de se lever, pour que chacun puisse faire leur connaissance. M. Veron remercie le comité et l'assemblée de l'avoir choisi et de la confiance qu'ils lui témoignent et ajoute qu'il a beaucoup de plaisir à travailler en ces lieux. M. Poget, pour sa part, précise qu'il est passionné avant tout par la technique des armes anciennes et non par les armes modernes ou à feu.

III. Rapport du trésorier :

Comme chaque membre de l'association a eu le temps de lire tranquillement les comptes 1994, qui figurent aux pages 46 à 48 du Bulletin 1995, notre trésorier se contente de donner les quelques commentaires suivants :

Locations et redevances : montant stable par rapport à l'an dernier, mais toujours bien inférieur (d'environ fr. 70'000.-) à celui de 1991.

Electricité, bois et combustible : fr. 1'820.- de bois, fr. 1'218.- de mazout, fr. 1'327.- de gaz et fr. 22'500.- d'électricité.

Travaux d'entretien et réparations : échantillon des problèmes posés en une année

au château : fr. 250.- pour la réparation des projecteurs, fr. 160.- pour des panneaux d'obscurcissement pour la salle des Oron, fr. 1'560.- pour le contrôle de la toiture, fr. 2'800.- pour le changement des extincteurs en fin de vie.

Entretien du système d'alarme : fr. 3'970.- de dégâts, entièrement remboursés par l'ECA, dus à la foudre tombée sur le donjon, le 14 juillet.

Recettes des visiteurs : poste qui n'équilibre pas les salaires des guides.

Restauration des tableaux de la salle des Oron: ils ont été restaurés et payés, en grande partie grâce aux dons des membres de notre association et, pour le reste, sur le budget de fonctionnement.

Publicité : régulièrement faite dans les guides du canton de Vaud, le guide du tourisme rural, Reg' Art et le prospectus de l'ATB. Le nouveau prospectus du château, quant à lui, figure dans les comptes 1994 pour un montant de fr. 28'000.-payé pour moitié par le Montreux Palace.

Cotisations : en hausse. M. Locher remercie tous ceux qui arrondissent leur cotisation vers le haut et alimentent ainsi le poste dons. En 1994, année record, nous avons recruté 92 nouveaux membres, les décès et les démissions sont ainsi compensés. A chacun d'y mettre du sien pour que 1995 soit aussi une grande année de recrutement !

Tombola de l'assemblée générale : celle de 1994 a rencontré un vif succès, puisque 700 billets à fr. 5.- ont été achetés. Le comité espère donc que chacun réservera un aussi bon accueil à celle de ce jour.

Animations : équilibre du compte recettes et dépenses, le solde ayant été attribué aux réserves. Grâce aux généreux sponsors et aux bénévoles, le résultat financier a été positif. Une partie de cette réserve a déjà été utilisée pour financer l'étude d'aménagement des combles.

Comme les commentaires de M. Locher ne soulèvent aucune question, le président le remercie pour la présentation claire de ces comptes.

IV. Rapport de la commission de vérification des comptes de l'exercice 1994:

M. Eugène Chabloz donne lecture du rapport des vérificateurs. Il termine en proposant aux membres de l'association de ratifier ces comptes, tels que présentés.

V. Adoption des comptes de l'exercice 1994:

Ce rapport ne soulève aucune demande de renseignements complémentaires. Le président fait adopter les comptes 1994 par un lever de mains et remercie, au nom de l'assemblée, le trésorier, la commission de vérification et son rapporteur pour leur excellent travail et leur dévouement.

VI. Budget 1995:

Il se trouve aux pages 48 à 50 du Bulletin 1995. André Locher y apporte quelques commentaires : il s'agit encore d'un budget de crise, puisqu'il couvre tout juste les frais occasionnés par le monument et les salariés et ne prévoit donc aucun travail de restauration historique. Comme les recettes des banquets ne sont pas encore revenues à leur niveau de 1991, il faut rester très prudent dans les dépenses.

Notre trésorier présente donc un budget légèrement déficitaire (d'environ fr. 430.-) et rappelle que chacun a la possibilité d'améliorer ce résultat, notamment en recrutant de nouveaux membres.

L'assemblée l'adopte sans autres questions.

VII. Elections du Comité:

Le président annonce que tous les membres du comité sollicitent le renouvellement de leur mandat. Avant de subir le «verdict des urnes», ils se sont laissés photographier, afin de bénéficier d'une page promotionnelle dans le Bulletin 1995, du jamais vu dans l'histoire de l'association !

Le président propose donc tout le comité au suffrage de l'assemblée et, comme il n'y a pas d'autres propositions, la remercie de sa confiance renouvelée.

VIII. Election du Président:

Le vice-président, André Locher, rappelle à l'assemblée que M. Junod préside l'association depuis 1989. Au cours de ces six ans, les membres du comité ont tous apprécié son efficacité, son humour et sa disponibilité. L'assemblée le confirme alors dans sa fonction par de vifs applaudissements. M. Junod apprécie ce bel encouragement et ajoute qu'il est heureux d'être à la tête d'une équipe bien motivée.

VIII.bis) Election des vérificateurs de comptes:

MM. Eugène Chabloz et Alfred Fardel sont arrivés au terme de leur mandat. Le président les remercie d'avoir consacré de leur temps à la bonne marche de l'association. Pour les deux prochaines années, les deux suppléants, MM. Paul Campiche et Francis Werly, sont promus vérificateurs titulaires, avec l'accord de l'assemblée.

En qualité de suppléants, le comité a enregistré les candidatures de MM. Bernard Vaucher et Raymond Zaugg. L'assemblée ratifie ce choix sans autres propositions.

IX. Informations sur la modification des statuts:

Le président explique que l'introduction de la TVA, mais surtout la perspective de travaux importants au château, ont incité le comité à vérifier si les statuts de l'association étaient suffisants. Après consultation juridique, il est arrivé à la conclusion que l'on pouvait se limiter à une révision modeste, pour les remettre au goût du jour, ce qui sera fait dès l'an prochain. Parallèlement, il faut s'assurer de pouvoir obtenir une exonération d'impôt, tant pour le château que pour les dons d'une certaine importance.

Le président précise encore qu'il suffit de déclarer au fisc que les conditions suivantes sont remplies :

- L'association doit avoir un but de service public ou de pure utilité publique;
- L'affectation du bénéfice et du capital au bénéfice d'une exonération doit être irrévocable.

X. Propositions individuelles et divers:

Comme le comité n'a pas reçu de propositions individuelles écrites et que personne ne demande la parole, le président lève la partie administrative de l'assemblée générale. Il donne alors la parole à Silvia Kimmeier et Ivan Kolecek, afin qu'ils présentent le projet de réaménagement partiel du château, illustré par des diapositives. Au terme de leur exposé, le président ajoute que le coût de ce projet, dans sa version la plus ambitieuse, s'élèverait à fr. 3'000'000.-. Il est bien clair que les travaux ne démarreront que lorsque nous disposerons des fonds nécessaires et que, le moment venu, le comité en informera l'assemblée et demandera son autorisation.

Après ces propos d'avenir, le président revient à une réalité toute proche, celle de l'apéritif et du repas, prévus à l'issue de l'assemblée.

Il remercie encore tous ceux qui contribuent au succès de l'animation et de la conservation du château - sponsors, guides (en particulier Mme Elisa Rossier), restaurateur, «dames d'Oron» (avec à leur tête Mme Margrit Locher), organisateurs de concerts (tels que M. Georges Locher), comité, photographe, collaborateurs de la SDO (dont M. Xavier Koeb présent à cette assemblée), ... - et lève la séance en souhaitant à tous un bon dimanche.

Le président: *Raymond Junod*

La secrétaire: *Nadia Gonus*

15

Entre politique, science et technologie, notre auditoire aura certainement apprécié la variété de ce cycle, dont nous pourrions dire qu'il a été dans la mouvance de l'actualité tout en maintenant un intérêt naturel à Dame nature. La modernité nous toucha de près avec les autoroutes de l'information et la remise en question de la Constitution fédérale.

Écoutons tout d'abord le Professeur Jacques Neiryinck, en ce 4 octobre 1995, nous parler de technologie:

«Les autoroutes de l'information déboucheront-elles sur un terrain vague?»

Nous dirons d'emblée que notre orateur en plus de ses hautes connaissances professionnelles possède une vaste culture, dotée de sagesse et de philosophie. Volontiers auto-censeur et caustique Monsieur J. Neiryinck a su agrémente un exposé qui aurait pu être rébarbatif.

Avant de s'engager dans les explications des technologies de communication d'aujourd'hui, Monsieur Neiryinck nous fait faire un retour à l'histoire, question de nous rappeler que les vagues révolutionnaires que nous connaissons dans ce domaine ne sont pas un phénomène d'aujourd'hui seulement, mais qu'elles ont existé de tout temps, ainsi avec l'invention de l'imprimerie, avec le télégraphe, le téléphone, la radio et la télévision: toujours le progrès, qui se confond d'ailleurs avec évolution.

Après cette introduction il lui fut facile de nous faire surfer sur Internet en nous décortiquant tous ses avantages: un outil de travail offrant des possibilités de transmission et de connaissances insoupçonnables, améliorant de ce fait le travail à domicile, les ventes et achats sans déplacement, les consultations de catalogues commerciaux et possibilités d'accès sur quantités de banques de données de tous pays, de tous les domaines imaginables. Musique d'avenir dites-vous ? mais pas tant que cela puisque la Constitution Fédérale dont nous parla Monsieur Koller le 8 novembre apparaît déjà sur Internet et que quiconque possède ce système peut la consulter. Nous pouvons considérer ces autoroutes comme une Encyclopédie du 3^e millénaire.

Il manque néanmoins encore l'énergie pour faire avancer un système aussi audacieux et performant, sans perdre de vue l'urgente nécessité d'une exigence morale et un certain civisme à maintenir présent, afin de ne pas sacrifier l'humain et sa culture à ces nouveaux instruments de travail envahissants.

Pour ceux qui ne l'avaient pas lu précédemment, nous rappellerons que Monsieur J. Neiryinck est non seulement professeur au Département d'électricité de l'EPFL depuis 1972, mais également Président de la Section systèmes de Communication.



Jacques Neiryinck

Une autre partie de sa vie est consacrée à l'écriture: qu'elle soit d'ordre religieux ou scientifique, elle est toujours humaniste.

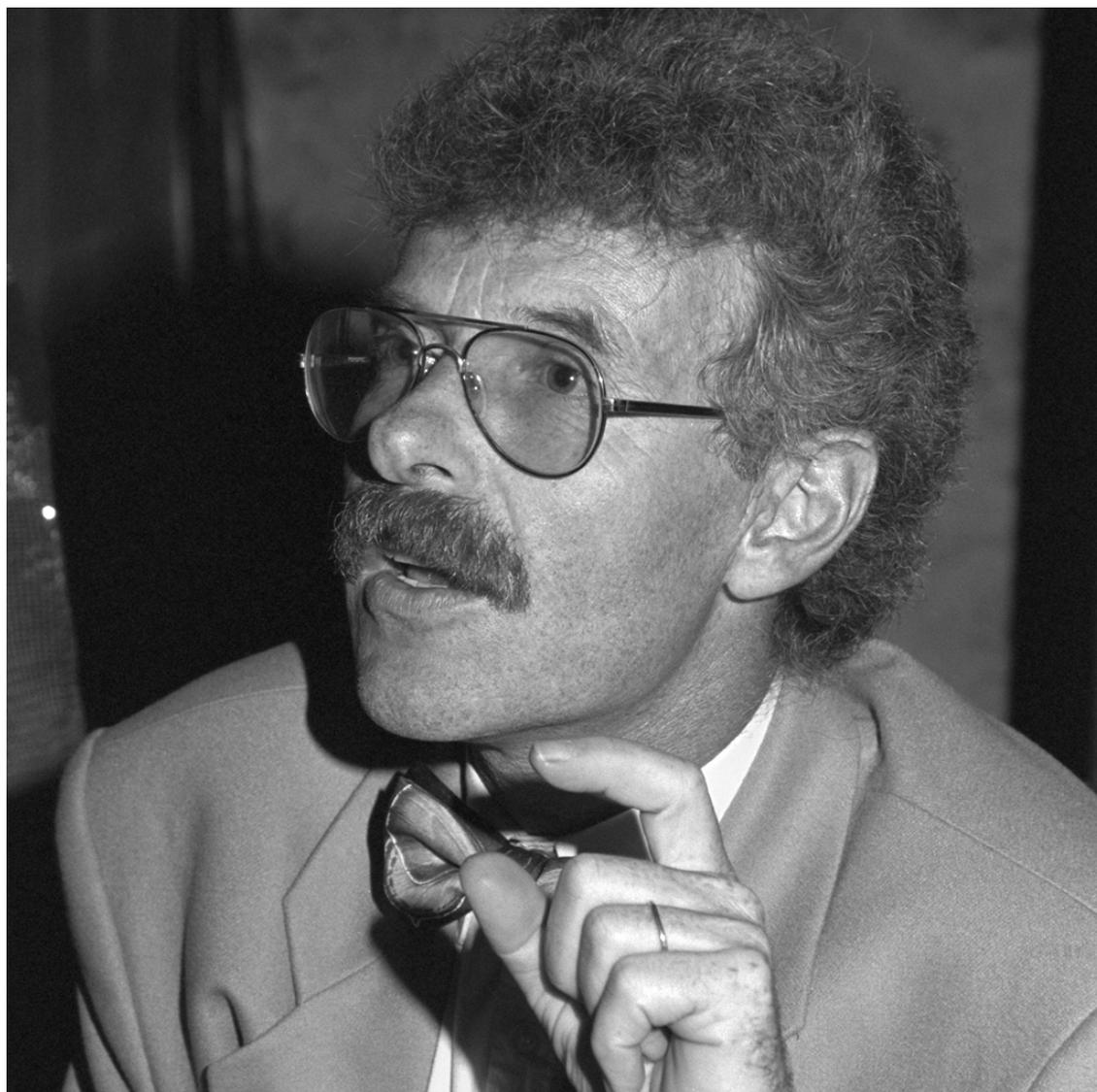
Daniel Cherix, le 25 octobre

Il est arrivé comme on l'imaginait pour ceux qui connaissent ses émissions radiophoniques, gai, jovial, un air décontracté d'homme qui n'aime pas trop les formalités. Sa silhouette dégage un air juvénile accentué d'une joyeuse moustache. Scientifique médiatique, nous le savions, sa présence et sa popularité au Château nous le confirment.

Rôlé aux exposés de vulgarisation, Monsieur Cherix nous a fait une présentation parfaitement structurée sur «le Monde des Fourmis et les Fourmis du Monde», le tout illustré de superbes diapositives.

Avec sa verve coutumière Monsieur Cherix nous a documentés abondamment sur ce merveilleux monde des fourmis dont l'organisation ne cesse de nous émerveiller:

- La structure des familles de fourmis, et elles sont nombreuses
- Les fourmis sur les différents continents, et cela diffère beaucoup
- Le Jura, terrain de prédilection où Monsieur Cherix trouve la plus grande et la plus importante représentation de fourmis. En effet, nous dénombrons 130 espèces en Suisse, dont 65 piquent.



Daniel Cherix

En Afrique, ce sont les grands royaumes de fourmis: il est possible d'y observer une reine avec 20 millions d'ouvrières. En nomades, elles s'en vont en bandes - atteignant parfois 15 mètres de large - et s'attaquent aux habitations. Les fourmis d'Asie respectent la tradition de finesse de ce peuple et de son sens du travail: ne tissent-elles pas entre les feuilles d'eucalyptus inlassablement ? Celles d'Amérique du Sud ont encore d'autres caractéristiques et s'abritent sous de grosses cloches de verdure où poussent ensuite des champignons.

Des noms en tous genres désignent les diverses catégories: les fourmis Honeypot aux Etats-Unis, fourmis de feu ailleurs, fourmis pharaon dans le Jura pour désigner une fourmi minuscule, fourmis des forêts, fourmis porte blindée (il faut avoir vu la photo pour y croire), fourmis des bois, sans oublier la fourmi volante. Un point commun entre toutes: elles communiquent par l'odorat et le toucher.

J'oubliais: inutile de vous débarrasser de celles qui vous chicaneront lors du prochain pique-nique, car il en restera toujours: il s'en trouve parfois jusqu'à 2000 par m².

Telle est la passion de Monsieur Daniel Cherix, conservateur du Musée cantonal de zoologie à Lausanne et professeur suppléant d'entomologie à l'Université de Lausanne.



Arnold Koller, le 8 novembre

Il arriva sans garde de corps, Monsieur le Conseiller Fédéral, et malgré le temps frisquet de ce 8 novembre, Monsieur Arnold Koller, Chef du Département de Justice et Police, ne s'était pas départi de son sourire.

Le sujet annoncé avait attiré une foule de spécialistes et d'hommes de lois autant que des citoyens jeunes et moins jeunes intéressés par les fondements de notre unité nationale: la Constitution Fédérale. Nous n'eûmes certes pas droit aux envolées oratoires des ministres de nos pays voisins où la dialectique l'emporte sur le concret, mais Monsieur Koller, par son pragmatisme se voulut clair et compréhensible pour son auditoire. Pour qui ne fait pas de la Constitution son livre de chevet, l'exercice était intéressant et le contenu de la Constitution bon à rappeler.

Il y a 20 ans Monsieur Furgler avait été visionnaire avec une première révision. Peut-être un peu trop audacieuse, cette première initiative termina dans le tiroir des dossiers en suspens. Mais nécessité il y avait puisque notre Constitution date de 1874 et fait mention d'objets obsolètes comme la taxe d'admission au mariage ou l'interdiction d'absinthe, alors qu'aujourd'hui il est nécessaire d'aborder le flux migratoire, l'interdépendance technologique, la liberté d'opinion et la dignité humaine: les piliers d'une Constitution propre à projeter l'image fidèle de nos principes. Ce n'est donc pas un simple travail de réécriture, mais une tâche éminemment politique et de réflexion que nous dévoile Monsieur le Conseiller Fédéral.

Nous ne sommes plus au temps de révolutions ou des coups d'Etat qui furent souvent générateurs de révisions de constitutions. Les changements envisagés ne

19 doivent pas être dictés par la crise non plus. Les fausses interprétations seraient redoutables. Il devenait dès lors important de procéder à une révision totale, une refonte, puis de voter ces nouvelles dispositions, tout particulièrement les droits populaires et l'organisation judiciaire.

Cette nouvelle mouture de notre Constitution a été mise en consultation publique de juin 1995 à février 1996. La votation aura lieu en principe en 1998, année du 150^e anniversaire de notre Constitution.

À la fin de son exposé Monsieur Arnold Koller répond encore à quelques questions.

Le talent oratoire de notre président a naturellement fait merveille à chaque conférence. Humour et à-propos pour présenter et remercier l'orateur de la soirée, et faire l'éloge des mains de fées qui préparent les délicatesses que chacun sait pour l'après-conférence, toujours aussi apprécié.

Marianne Corboz

Projet pour une mise en valeur optimale des ressources du Château d'Oron

Au rez-de-chaussée:

20

les réceptions dans une atmosphère conviviale et hospitalière.

Au premier étage:

le musée, les appartements d'époque, la bibliothèque et ses ouvrages précieux, les collections reflétant la vie aristocratique et bourgeoise des XVIIIe et XIXe siècles.

Dans les combles du second étage:

des lieux de réunion et d'exposition pouvant accueillir des manifestations de la vie sociale et culturelle contemporaine.

Par son site, son passé, son architecture, son décor et son mobilier, le Château d'Oron constitue un ensemble unique en Suisse. Sa viabilité et son avenir doivent être assurés.

En 1994, l'Association pour la Conservation du Château d'Oron s'est livrée à une réflexion sur le devenir du château, dans le but d'exploiter toutes ses potentialités, au-delà des activités conviviales qui y sont déjà régulièrement organisées.

Cinq lignes directrices ont été retenues:

1. La nature du site, le passé et l'architecture du château en font un monument d'intérêt national. Sa viabilité et sa pérennité passent par l'exploration de toutes les possibilités de mise en valeur et d'utilisation du château.

2. Les activités déployées au cours des cinquante dernières années, notamment dans le domaine des réceptions publiques et privées, témoignent des succès qui peuvent être obtenus par des initiatives personnelles. Cette politique doit être poursuivie.

3. Le château dispose d'un ensemble mobilier et décoratif de valeur dans les appartements, conservé in situ et en bon état, particulièrement une exceptionnelle bibliothèque du XVIIIe siècle et un salon de chasse du début du XIXe siècle. Ces richesses doivent être connues afin de rehausser le prestige du château dans le public.

4. L'état vétuste et précaire de la toiture nécessitant d'urgents travaux de réfection,



Une petite partie des combles



La poutraison du donjon

il s'avère opportun de les combiner avec un aménagement des combles, qui offrent de vastes espaces actuellement inoccupés. Une telle réalisation permettrait d'offrir de nouveaux lieux de manifestations et d'expositions à caractère temporaire, dans le but d'apporter une animation nouvelle et des recettes complémentaires.

5. La situation géographique du château – son accès facile et rapide depuis Lausanne (18 km), Vevey (14 km), Montreux (18 km), et Fribourg (36 km) – doit être mieux exploitée, notamment par une intégration accrue du site dans les circuits touristiques.

Projet pour une mise en valeur optimale des ressources du château

Le projet présenté ci-après a pour but d'apporter des réponses concrètes aux lignes dégagées, en développant l'acquis et en y ajoutant de nouveaux objectifs.

L'axe majeur du projet consiste à doter le Château d'Oron d'une structure lui permettant d'affirmer pleinement son ambition dans le cadre d'activités culturelles, touristiques et économiques, conséquemment d'offrir des prestations diversifiées d'un niveau supérieur.

Accueil des visiteurs et service de restauration au rez-de-chaussée

En premier lieu, il s'agit d'entreprendre la réfection des lieux par deux dispositions essentielles:

- La plateforme d'accueil, constituée par le porche et la salle des Oron, doit être entièrement revue, de manière à permettre un accès plus aisé et, surtout, améliorer la réception des hôtes (souvent plusieurs centaines de personnes).

- Surannée et étriquée en son état actuel, la verrière de la cour intérieure doit être remplacée. La nouvelle forme qui lui sera donnée doit susciter une vision plus harmonieuse de l'espace.

D'autre part, nombre de visiteurs appartenant à des catégories d'âge élevé (sans compter les handicapés et les infirmes), l'installation d'un ascenseur reliant les différents niveaux doit être étudiée.

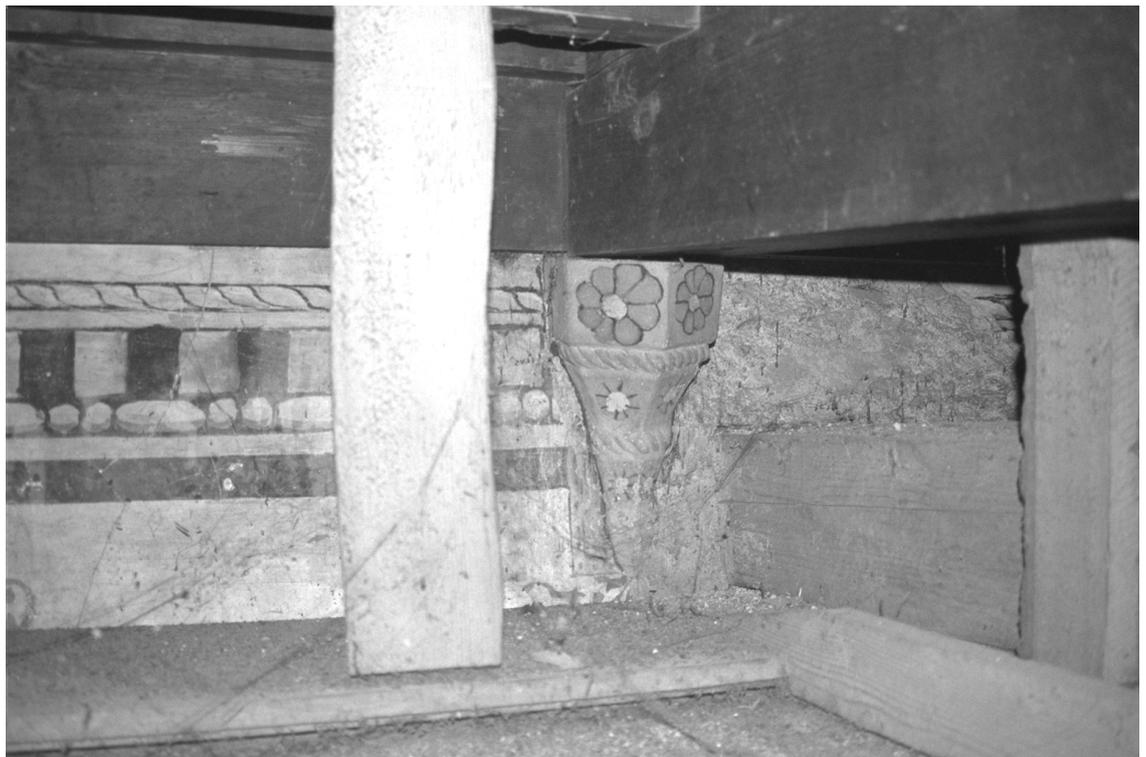
Ces transformations ont toutes pour but de rendre plus attrayantes les conditions de visite et de séjour au Château d'Oron.

Le premier étage et l'aménagement des combles

A l'étage inférieur, les appartements – qui sont d'une qualité rare du fait de leur mobilier ancien et leurs éléments décoratifs – font également l'objet d'études de



Fragment du salon de chasse



Fragment de l'ancien décor du salon de musique, visible depuis les combles

restauration. Le salon de chasse, par exemple, possède un décor de papier peint original du début du XIXe siècle, tout à fait exceptionnel, et qu'il convient de restaurer.

Bien que subsidiaire, cette phase de restauration ne doit pas être négligée.

L'aménagement des combles constitue le point fort du projet. L'obligation d'entreprendre sans retard la réfection de la toiture a tout naturellement donné naissance à l'idée de mettre à profit ces travaux en les couplant avec l'aménagement des combles. En effet, le Château d'Oron dispose à cet endroit d'espaces actuellement inexploités. L'adaptation des lieux passe par un aménagement des volumes qui seront mis à disposition pour des manifestations diverses. L'équipement des salles devra naturellement répondre aux exigences en la matière.

L'ensemble des travaux et apports doit rendre le château attractif auprès d'un public formé d'associations, institutions, entreprises, qui auront l'occasion, de surcroît, de prendre leurs repas dans l'enceinte du bâtiment et jouir de toutes les prestations offertes sur le site.

Le Château d'Oron devrait aussi accéder à une plus large notoriété en développant son image médiatique. Citons, à titre d'exemple, l'idée d'en faire le centre périodique d'un festival du cinéma autour du thème «Cinéma et châteaux» (plus de 150 films ont déjà été consacrés à ce sujet !). D'autres projets de communication et promotion doivent encore être étudiés.

Histoire et situation

Le Château d'Oron occupe une position remarquable dans la Haute-Broye, au Pays de Vaud. Il se trouve à moins d'une demi-heure en voiture ou en train de Lausanne et en bordure de la Nationale 9.

Bien que n'étant pas l'unique château de la région, il a sur ses semblables proches l'avantage d'avoir été conservé en l'état dans lequel l'ont laissé ses derniers occupants, ce qui lui confère une originalité certaine et unique et le donne comme l'un des rares témoins de la vie aristocratique et bourgeoise des XVIIIe et XIXe siècles.

Dès la fin du XIIIe siècle, l'histoire du château est liée à l'époque glorieuse des Sires d'Oron. A cette période succèdent des aventures de fortunes diverses, le château devenant propriété des Comtes de Gruyère, puis résidence des baillis bernois, avant d'être voué à une prison sous la Révolution. Il fut en possession de deux familles bourgeoises avant son acquisition par l'Association pour la Conservation du Château d'Oron en 1936.

Si le flux des visiteurs du Château d'Oron a légèrement diminué ces dernières années, en revanche le succès de ses activités de réception se confirme, et l'opération de réaménagement, complétée d'une efficace campagne promotionnelle, devrait relancer la fréquentation du château.

Travaux, coût et financement

Depuis son acquisition par l'Association, le château fait l'objet de constants travaux d'entretien. Il est évident toutefois que les projets présentés ici sortent du cadre des possibilités financières de l'Association.

En résumé, rappelons les travaux les plus importants à entreprendre:

- le traitement technique des combles (charpente, couverture, isolation thermique, renforcement des planchers, etc.);
- l'aménagement des combles et leur équipement;
- la restauration des appartements du premier étage, et notamment du salon de chasse;
- l'amélioration de l'accès et de la cour du château;
- l'aménagement de la plateforme d'accueil, avec la création d'une boutique pour la vente d'objets aux visiteurs;
- la création d'un espace enfants et d'un salon de thé;
- enfin, l'installation éventuelle d'un ascenseur pour relier l'ensemble des niveaux (quoique répondant aux normes réglementaires pour la fréquentation des monuments publics, cet objet ne sera réalisé que si les moyens nous en sont donnés).

Le coût de l'ensemble des travaux à effectuer pour la mise en valeur optimale des ressources du Château d'Oron et lui assurer de nouveaux revenus dans le futur est évalué à trois millions de francs.

Ce financement ne peut être assuré qu'avec le concours d'entreprises privées dans le cadre d'un partenariat régulier avec l'Association pour la Conservation du Château d'Oron. En contrepartie et selon leur soutien financier, les entreprises partenaires bénéficieront – à des conditions de faveur et de façon permanente et prioritaire – de toutes les prestations qu'offre le château avec ses espaces pour des réceptions, manifestations, colloques, séminaires, festivités et expositions.

Il est dans nos intentions de faire figurer la liste des donateurs sur une plaque appropriée mise en évidence à l'entrée du château, afin de manifester publiquement notre reconnaissance à l'attention des visiteurs.

Ce projet a été soumis à la Commune d'Oron-le-Châtel, ainsi qu'à l'Association de la région d'Oron (ARO) et à l'Office du Tourisme du Canton de Vaud, qui tous ont donné un préavis de principe très favorable aux dispositions présentées ici.

De même, le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports de l'Etat de Vaud – par son Service des bâtiments, section des monuments historiques – ainsi que le Délégué de la Commission fédérale des monuments historiques se sont déclarés également favorables à une entrée en matière sur la base

des projets élaborés.

26

Estimation préliminaire janvier 1995

Projet de réaménagement Combles	mise en valeur	entretien
Escalier d'accès	15'000.-	
Accueil, renforcement plancher	15'000.-	
Chemin de ronde	70'000.-	
Salon de thé	50'000.-	5'000.-
Escalier de secours	10'000.-	
Fenêtres	45'000.-	
Réparation charpente	40'000.-	
Traitement charpente	30'000.-	
Peinture partielle	30'000.-	
Nettoyages	10'000.-	
Electricité	50'000.-	
Chauffage, ventilation	120'000.-	
Ascenseur	120'000.-	
Toitures isolées	800'000.-	110'000.-
Renforcement plancher		
Grenier des enfants	20'000.-	
Divers 5%	65'000.-	15'000.-
Scénographie des espaces	450'000.-	
Total combles	1'830'000.-	240'000.-

Projet de réaménagement

	mise en valeur	entretien	entretien urgent
Rez-de-chaussée + étage			
Verrière cour	150'000.–		
Accueil-hall	15'000.–	70'000.–	
Boutique	30'000.–	10'000.–	
Salon de chasse	80'000.–		
Escalier de secours	10'000.–		
Corridors	40'000.–		
Entrée	10'000.–		
Porche et puits	10'000.–		
Bibliothèque	10'000.–	10'000.–	
Ventilation salles du rez	25'000.–		
Divers 5%	15'000.–	15'000.–	
Total rez + étage	245'000.–	245'000.–	
Entretien 1.			
Fenêtres			25'000.–
Filtres UV			10'000.–
Peinture volets			5'000.–
Renforcement plancher			10'000.–
Salon musique			
Réparation molasse			75'000.–
Crépissages cheminées			10'000.–
Divers 5%			5'000.–
Total entretien 1			140'000.–
Honoraires travaux (env. 9%)	140'000.–	45'000.–	15'000.–
Honoraires muséologie		100'000.–	
Total	2'315'000.–	530'000.–	155'000.–
Projet de réaménagement	3'000'000.–		

A la recherche des Dames du temps jadis au Château d'Oron

L'Histoire n'est pas prodigue des noms féminins et pourtant à chaque époque, les femmes ont prouvé qu'elles étaient capables d'assumer des fonctions qu'on ne peut pas appeler uniquement de charme.

Au Moyen Age, l'épouse du seigneur avait à tenir un rôle important. Le château outre sa fonction guerrière évidente, était non seulement une demeure familiale, mais aussi un centre administratif d'où l'on gérait les domaines et veillait sur la loi et l'ordre. Un seigneur pouvait s'absenter pendant de longues périodes, c'était alors souvent, sa femme restée au château qui prenait en main les intérêts du castel. Les dames de la noblesse d'alors étaient, dès leur jeune âge, préparées à cette tâche. Il arrivait aussi que les mariages aient une signification politique, et ne soient pas sans conséquences économiques.

Voici esquissé le portrait de quelques dames d'Oron:

ANTONIE. Elle était la fille de Jacques, seigneur de Quart, de la famille des vicomtes d'Aoste. Par son mariage, en 1271, avec Rodolphe III seigneur et chevalier d'Oron, elle fit entrer dans l'escarcelle de son époux de quoi transformer et agrandir la première et relativement modeste forteresse d'Oron construite à la fin du XIIe, début XIIIe siècle.

Evoquons maintenant l'émouvante légende de la Dame verte. Elle s'appelle **NATHALIE**, sa robe est verte, mais d'azur ses tendres yeux.

Guillaume le preux chevalier du castel d'Oron avait épousé Nathalie, charmante jeune fille, mais d'origine modeste. Aussi, on la tolérait et son époux était là pour la protéger. Mais Guillaume partit pour la guerre et se fit tuer. On dit qu'il trouva la mort dans le vallon de la Glâne. De chagrin, Nathalie perdit la raison et lors des réceptions au château, elle se précipitait au-devant des hôtes, croyant accueillir son Guillaume. Pauvre petite Dame verte, on l'enferma alors dans le donjon, mais toutes les nuits, elle s'en échappait, cherchant sans relâche, celui qu'elle aimait tant. Dès lors, dit la légende, la Dame verte ne cesse de hanter le château, et par les nuits sans lune, elle se glisse le long des sombres couloirs en secouant le loquet des portes. Pour l'éternité, elle garde le souvenir de son bien-aimé

L'histoire est si belle... pourquoi ne pas y croire!

MARIE, fille du comte de Gruyère, Rodolphe IV fut la seconde épouse de François Ier chevalier et seigneur d'Oron. Les deux mariages resteront stériles et à



la mort de sa femme Marie en 1383, François d'Oron testa en faveur de son beau-père, le comte Rodolphe IV de Gruyère et de ses deux fils.

Le dernier sire d'Oron quitta ce monde en 1388. Par testament, en 1383, il déclara élire sépulture en l'église des frères mineurs de Lausanne (Saint-François) au chœur, devant le grand autel, touchant le corps de son épouse, Marie de Gruyère. Sa demande s'accompagna d'un legs important destiné à la réparation en cours. En 1368, un grand incendie dévasta Lausanne et n'épargna ni le couvent, ni l'église de Saint-François. Cette sépulture aurait été retrouvée lors d'une réfection du temple.

MADELEINE de Miolans, veuve de François baron d'Alègre, épousa Michel de Gruyère en décembre 1552, connaissant ses embarras financiers. Sa générosité et son dévouement ne pourront sauver la situation désespérée de Michel, l'imprudent, qui aimait trop le faste et les habitudes dispendieuses et dont les dettes anciennes pesaient lourd. Elle fit tout pour relever le courage de son mari et se présenta personnellement devant la Diète, pour implorer la protection du dernier représentant de l'illustre maison. Mais tout devait être inutile et la Diète proclama la liquidation juridique de la Seigneurie de Gruyère. Michel quitta pour toujours l'antique manoir de Gruyère et se retira au château d'Oron où la comtesse l'avait précédé. Mais très vite, Madeleine se retrouvera seule et abandonnée. Après avoir tout tenté, une fois encore, pour garder le peu de biens qui restaient à son mari, elle devra, le 18 décembre 1554, remettre les documents et les clefs du château d'Oron à Wolfgang d'Erlach, délégué du gouvernement bernois. Ce magistrat lui fit, au nom de LL.EE., un présent qui devait lui permettre de quitter le pays. Madeleine de Miolans se retira en France dans sa famille. Elle mourut en 1564, après avoir légué une partie de sa fortune à son mari qui, à l'étranger, traînait une existence misérable, gardant encore l'illusion de recouvrer l'héritage de ses pères.

Les armoiries des Miolans, dans la salle des gardes, rappellent le souvenir de l'admirable et courageuse Madeleine.

Dès lors, ce sont les baillis et les baillives qui occupent le château :

CHARLOTTE-ELEONORE, femme de Jean-Rodolphe de Mulinen, née von Gross est petite et très gracieuse, autant qu'élégante dans sa mise. Elle règne sur le personnel du château, qu'elle mène comme... un régiment. Mais elle avait néanmoins bon caractère, raconte Karl-Jakob Durheim qui y séjourne en qualité de précepteur du fils Rodolphe, âgé de neuf ans. A son arrivée au château, Durheim avoue au bailli son embarras, il ne parle pas le français. Celui-ci lui répond en riant que cette difficulté serait levée par Mme la Baillive qui parle le français «comme M. de Voltaire». Elle est aussi une ardente admiratrice de Jean-Jacques Rousseau et

de sa méthode d'éducation, opinion que ne partage guère le jeune précepteur. Mme la Baillive aime la musique, chante et joue de la harpe avec grand talent. Quand la révolution vaudoise oblige la famille de Mulinen à quitter Oron, les soldats au passage du véhicule auront la courtoisie de rendre les honneurs au dernier bailli d'Oron.

Madame **ROBERTI** née Jeanne-Louise Cherbuin, est la première dame «démocratique» du château. Elle est de Corcelles-près-Payerne. C'est en 1801, que la famille de Jacques-Abram Roberti, juge, avocat et ancien commandant de la ville de Moudon devient propriétaire de l'illustre demeure. Cette famille s'efforce d'y ramener la vie agréable et dansante de jadis. A ce sujet, Pauline Jan de Châtillens, future épouse du Conseiller d'Etat Louis Jan, écrit à une amie «A propos de bal, nous en avons eu un au château, il y a 15 jours (en 1801), nous y avons eu beaucoup de plaisir, nous avons dansé comme des folles pendant douze heures sans discontinuer, nous avons plus de messieurs que de dames, ce qui faisait qu'on était tourmenté à force de danses!» Mais chez le juge, on se réunissait aussi pour s'entretenir des batailles de Napoléon, de la naissance du Roi de Rome, de la comète entrevue à Moudon! A la fin de sa vie, Mme Roberti, très pieuse, accueillait avec sympathie les pasteurs.

En 1839, François-Louis Bugnion, jeune instituteur à Oron-le-Châtel est reçu au château. Il y découvre une châtelaine qui s'intéresse à Emmanuel Swedenborg, un extraordinaire Suédois, auteur d'une doctrine sur la communication avec les esprits. On conçoit sans peine que les renseignements donnés par Mme Roberti sur les révélations de Swedenborg aient pu fasciner un jeune homme curieux d'esprit et sensible aux questions religieuses.

Mme Roberti quitta ce monde, le 13 avril 1840.

MARIE-AUGUSTINE est l'épouse d'Adolphe Gaiffe, industriel français établi à Paris. Grande, distinguée, elle monte admirablement à cheval. Devenus propriétaires du château d'Oron en 1870, les Gaiffe en font une très belle résidence secondaire, qu'ils meublent et arrangent avec soin et avec goût.

Colette, leur fille, naît au château et à l'occasion de son baptême en 1877, les châtelains offriront un orgue pour le temple d'Oron.

C'est en octobre 1903 qu'Adolphe Gaiffe achèvera son voyage terrestre, et son épouse en 1914.

ALICE PAQUELIER-GAIFFE, miniaturiste de grand talent et aquarelliste, fort

connue dans les milieux artistiques, sociétaire des artistes français, elle épousa Daniel Gaiffe, fils de Marie-Augustine et d'Adolphe. Durant ses séjours à Oron, dont elle fut la dernière châtelaine, Alice Paquelier-Gaiffe, ainsi qu'elle signait ses œuvres, lava entre autres quelques remarquables aquarelles et brossa des portraits exposés en partie dans la chambre qui, au château, porte son nom. Ses oeuvres sont lumineuses, pleines de poésies et les dessins précis du château sont un régal pour les yeux.

Cette artiste est décédée à Nice en 1944.

Ces quelques portraits de femmes nous démontrent que toutes se sont distinguées là où le destin les avait placées.

Elisa Rossier

Sources :

- La Contrée d'Oron par Charles Pasche
- Le Château d'Oron par Héli Liard
- Textes de Henri Kissling
- Le Courrier de la Broye et du Jorat dans son premier numéro, paru en décembre 1950
- Saint-François par Huguette Chausson
- L'évêque Bugnion par Jean-François Mayer

Un nouveau type de transport public est-il en train de naître au pied du Château d'Oron?

33

Oui, c'est la région d'Oron que les PTT ont choisie, en Suisse romande, pour innover en matière de transport public. Depuis le début de l'été 95, en effet, le service des cars postaux teste le PUBLICAR, un petit bus qui, sur appel téléphonique gratuit, vient chercher à domicile le voyageur et le transporte à la destination qu'il a lui-même choisie à l'intérieur de la zone desservie. Voilà donc un service public de qualité et sans doute promis à un avenir brillant, si l'expérience d'Oron est étendue à d'autres régions périphériques peu densément peuplées.

Comment en est-on arrivé là?

Dans la Broye supérieure, la tâche du service voyageurs des PTT n'est pas simple. Si vous le voulez, vous pouvez essayer de résoudre le problème sous forme mathématique ou en faire un jeu de société: il s'agit de relier une dizaine de villages non alignés sur un axe. L'un d'entre eux est un centre, Oron-la-Ville en l'occurrence. Mais ce qui donne du piment à la donnée du problème, c'est que ce réseau de transport a 6 ou 7 points de contact - mais pas au centre - à 4 autres lignes de transport dont trois sont des lignes régionales peu performantes, un seul point offrant la correspondance avec les trains directs. Ou, si vous préférez, comment assurer le transport des habitants de St-Martin sur la Verrerie où ils auront la correspondance pour Bulle et en même temps celui des écoliers de Servion vers Montpreveyres où le bus TL les amènera à Lausanne, tout en permettant aux gens du district de se rendre à Oron, mais sans oublier qu'il faut aussi assurer la correspondance pour tous à Palézieux à l'arrivée et au départ des trains directs en direction de Genève et de Berne? Si, dans la logique d'un vrai service public, vous tenez à offrir ces possibilités, mais à un coût raisonnable, alors que l'immense majorité des habitants utilisent leur voiture pour chacun de leur déplacement, vous constaterez que vous débouchez sur un magnifique casse-tête insoluble.

Dès 1989, le programme régional de développement de la région d'Oron s'est attaché, entre autres, à améliorer les communications. Ainsi en mai 1992, un service de bus renforcé offrait de meilleures correspondances par la ligne du Jorat des TL aux voyageurs qui se rendent dans le haut de Lausanne, tandis que les liaisons avec le centre de Lausanne étaient améliorées par Palézieux. Ce n'était pas assez pour faire changer les comportements: la désaffection des transports publics étant ce qu'elle est dans nos régions, on n'a pu éviter que certains bus circulent avec le chauffeur pour seul occupant.

Le nouveau concept: un service de qualité, du porte à porte.

C'est pour pallier cet inconvénient qu'on en est arrivé au concept actuel: en semaine, le matin, à midi et en fin d'après-midi, les grands cars circulent selon l'horaire et desservent tous les arrêts. Mais dans la matinée et l'après-midi, ainsi que le dimanche toute la journée, le PUBLICAR, bus de taille restreinte, est appelé au moyen d'un numéro de téléphone gratuit et conduit le voyageur à l'endroit désiré. Le tarif, entre 6 et 10 francs, est établi par zones. Les porteurs d'abonnements bénéficient d'une réduction. Et chose très intéressante, le service est étendu puisqu'il fonctionne jusqu'à 20 heures chaque jour et que le vendredi et samedi, on a mis sur pied un service de fin de soirée entre 23 heures et minuit 30. On le constate, une offre très souple et séduisante: une prestation de qualité qui met la mobilité à portée de chacun: une personne peut ainsi se faire déposer devant le seuil d'un commerce puis, ses achats effectués, être reconduite directement à la maison avec ses colis. On peut aussi rentrer du spectacle ou de la disco par le dernier train. Publicar, avisé au préalable, sera à Palézieux-Gare pour vous reconduire à votre domicile. Cela évite aux parents de faire le taxi pour leur progéniture.

Les premiers mois de fonctionnement montrent que le public répond bien à ce nouveau service. Les responsables aimeraient le faire mieux entrer dans les mœurs et surtout amener les usagers à réserver le bus à l'avance, de manière qu'on puisse rationaliser au maximum les trajets. Du point de vue des économies, on a déjà noté que le nouveau système permettait d'épargner 50 kilomètres de bus par jour.

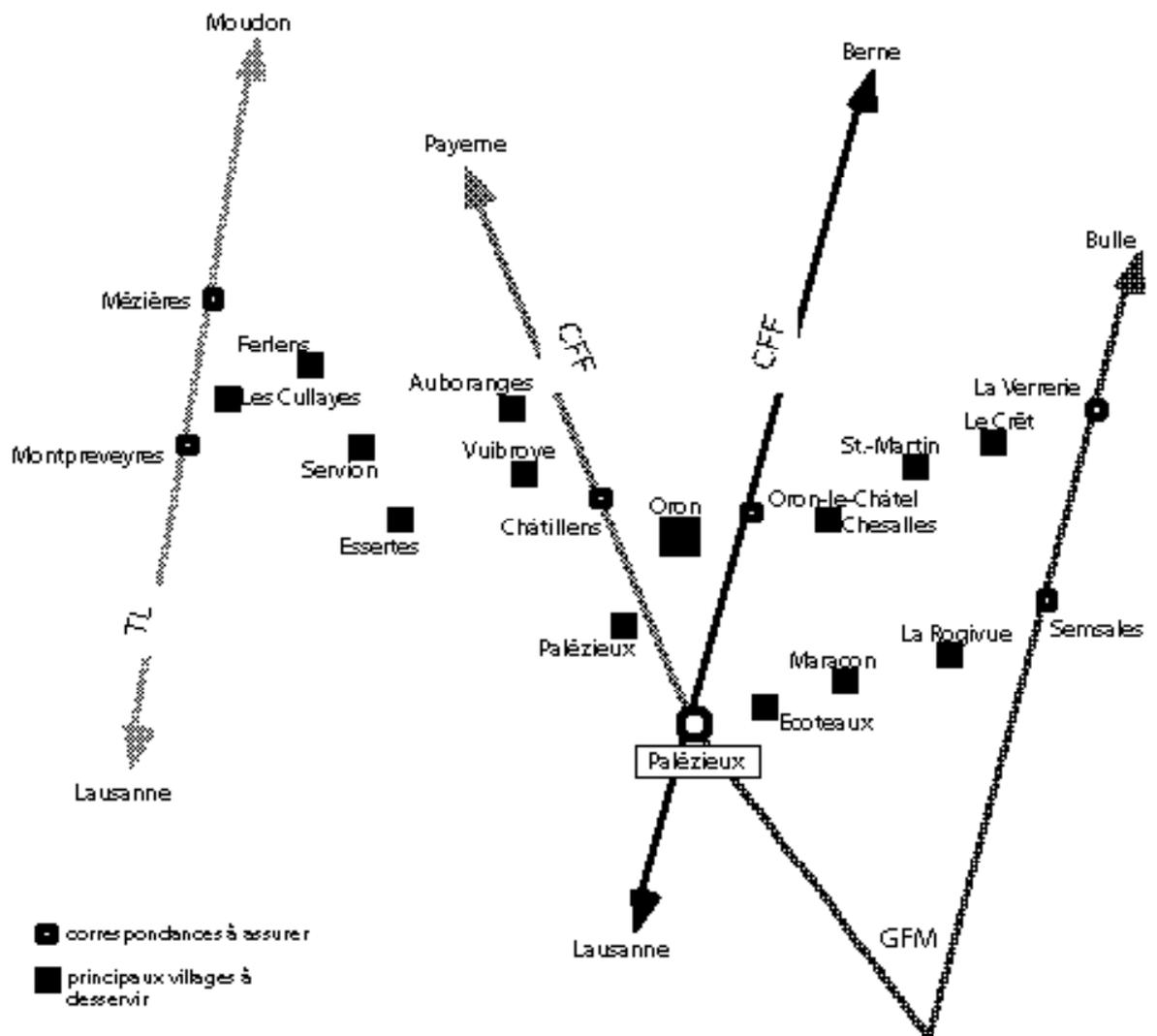
Le service des voyageurs PTT étudie de près cette expérience et ne cache pas qu'il envisage de mettre en place un service analogue dans d'autres régions.

Des inconvénients?

Malgré tous les avantages de la formule, on ne peut s'empêcher de noter quelques points critiques auxquels il faudrait prendre garde pour que ce transport reste bien un service public:

- Lorsqu'on observe la couche de population qui utilise normalement les bus en campagne, on remarque qu'un grand nombre de ces voyageurs ne font pas précisément partie de la classe des «habités du Natel». Comment s'assurer que, pour certaines personnes, en particulier des enfants, des étrangers, des handicapés, etc..., l'appel téléphonique est aussi accessible que de se poster à l'arrêt à l'heure prévue sur l'horaire?

- Pour quelqu'un qui vient de l'extérieur de la région, le système n'est pas forcément transparent. Il y a des problèmes de langue; il faut savoir nommer le lieu et se faire comprendre par téléphone et au préalable... avoir un téléphone à disposition!



Les données du problème ou la région dans laquelle PUBLICAR remplace partiellement les lignes régulières



Qu'on pense au randonneur qui désire interrompre sa marche! Les explications figurant sur les horaires des haltes sont-elles suffisantes?

- Pour la mobilité de l'utilisateur, ce qui compte surtout, c'est la continuité de la chaîne des transports, que de l'un il puisse poursuivre sa route grâce à l'autre par des correspondances bien aménagées et des tarifs judicieusement combinés. La Suisse est probablement le seul pays du monde qui offre, sur le plan tarifaire, un forfait annuel qui permet de voyager aussi bien sur le réseau urbain de chaque ville que par chemin de fer ou, grâce au car postal, sur les cols ou dans les coins les plus reculés du pays. Les organes touristiques font, à l'étranger, une intense promotion pour ce produit baptisé alors «Swiss Travel System». Si l'on veut encourager au moins une frange de la population à se déplacer en utilisant les transports publics, ce titre de transport joue un rôle irremplaçable. Ces dernières années, en particulier grâce aux facilités offertes aux familles, le nombre d'utilisateurs titulaires d'un abonnement général a crû de manière importante (sauf erreur environ 400'000 abonnements délivrés). Le service PUBLICAR remplaçant les lignes régulières est, du point de vue du forfait tarifaire, une restriction des avantages de cet abonnement. Appliqué à une part notable du réseau suisse, ne ferait-il pas perdre de son attractivité à un moyen efficace de promotion des transports publics?

Ces quelques questions montrent bien qu'il n'est pas facile d'innover sans perdre les avantages indéniables du transport public traditionnel. Est-il tout à fait illusoire d'espérer que le public se mette à utiliser plus massivement les transports publics à sa disposition de manière que l'on puisse offrir à chacun une mobilité convenable sans ruiner davantage les finances de tous?

On salue le PUBLICAR au pied du château d'Oron, mais on ose espérer qu'il ne prélude pas à la disparition du car postal.

Jacques Longchamp, professeur de géographie

XIIe siècle: La Réforme cistercienne

Le XIIe siècle, grâce à la réforme cistercienne, marque un renouveau et un développement considérable des institutions monastiques. Jusque-là, le monachisme occidental reposait, pour sa forme et sa structure, presque uniquement sur la règle de Benoît de Nursie (vers 480-550). Un monastère bénédictin connu sous le nom de Cluny, et dont dépendront Romainmôtier et Payerne, exercera une influence politique immense en l'espace de deux siècles (Xe et XIe siècle) et accroîtra ses grandes richesses. Fondée en 1098 par Saint-Robert de Molesme, l'abbaye bourguignonne de Cîteaux devint quelques années plus tard, le centre d'un ordre qui s'est répandu dans toute l'Europe avec une extraordinaire rapidité. Les quatre filles aînées de Cîteaux, les abbayes de la Ferté-sur-Grosne, de Pontigny, de Clairvaux, de Morimont contribuèrent, dès le début du siècle, à la fondation de nombreux monastères nouveaux. En 1152 déjà, l'ordre compte quelque trois cent cinquante couvents. Et l'influence de saint Bernard, l'autorité de la Règle de saint Benoît restaurée, assurent à ce mouvement son extraordinaire développement. Dans le domaine religieux surtout, mais les couvents cisterciens étant aussi des institutions nouvelles, leur importance dépasse le cadre strictement ecclésiastique. Il en va de même dans le pays de Vaud. En l'espace de sept ans de 1131 à 1138 six monastères cisterciens ont été fondés autour du Léman, Bonmont au-dessus de Nyon, Hauterive près de Fribourg, St-Julien d'Aulps, Hautecombe en Savoie, Montheron et Hautcrêt. Ce sont des créations de l'évêque de Lausanne qui intéressent plus directement le pays.

Hautcrêt

Sans doute la générosité des fidèles est une des causes essentielles des donations qui affluent vers ces monastères. Mais les actes de dispositions ne sont plus ceux que l'on rencontre au XIe siècle. Ils portent presque exclusivement sur les terres et sur les droits dérivant des terres et très rarement sur les hommes et les femmes attachés à un domaine. Les territoires cédés sont le plus souvent inhabités et on les distingue quelquefois par le qualificatif de désertique et d'inculte. Et jusqu'au milieu du XIIe siècle, les chartes mentionnent des fonds que délimite la nature du lieu.

A Montheron et à Hautcrêt on voit apparaître les granges, exploitations agricoles et viticoles. (Bulle d'Alexandre III, de 1179, énumérant les biens de l'abbaye.) Les moines défrichent le sol, abattent les forêts, font pousser la vigne. Ils accomplissent une oeuvre de colonisation intérieure. Les donateurs n'ont du reste pas que des motifs totalement désintéressés, en cédant leurs terres et leurs vignes au Monastère, ils reçoivent de celui-ci un cens, une redevance, un loyer et cette redevance est due soit en espèces, soit en nature. On peut dire que rares sont les actes de pure générosité: en leur conférant des terres, on se sert des moines plutôt qu'on

ne les sert. Contrairement aux clunisiens, les cisterciens cultivent leurs domaines eux-mêmes ou par l'intermédiaire des frères lais. Et les granges et celliers qu'ils possèdent sont occupés par un ou plusieurs moines. Au début, tout au moins, ils ne cherchent pas à augmenter leurs biens, ni à accroître leur fortune, mais à travailler. Ce système d'exploitation est tout nouveau au XIII^e siècle. Après une sorte de torpeur qui avait pesé sur le XI^e siècle, les hommes peuvent songer plus loin qu'à leur sécurité immédiate. Les moines blancs mettent ainsi la foi au service de ces besoins nouveaux. Et tous les travaux agricoles qu'ils entreprennent leur donnent une place importante dans l'économie du pays. Sur le plan politique le rôle des monastères de Montheron et Hautcrêt est très différent. Les moines détiennent seulement les droits sur les terres, qu'ils peuvent défricher et cultiver. Ces droits ne sont pas des droits souverains, autrement dit ils n'exercent pas un droit seigneurial. Ils n'ont pas de prétention à un pouvoir public. En plus, Montheron et Hautcrêt sont soumis à la juridiction épiscopale, en raison de leur qualité et en raison de leur situation géographique. Les chartes de confirmation accordées par l'évêque aux deux couvents – incomparablement plus nombreuses que celles dont bénéficie le couvent de Romainmôtier, marquent une dépendance autrement plus étroite que la dépendance spirituelle. L'évêque est le protecteur, le seigneur de ces monastères (en langage politique).

Le droits seigneuriaux de l'évêque sont très étendus, ils concernent aussi les monastères. Ces droits couvrent les domaines suivants: les chemins, les péages, les ventes, les forêts, les monnaies, le marché, les mesures, les usuriers publics, les amendes anciennes et nouvelles établies d'un commun accord, les cours d'eau, les voleurs et les brigands.

Histoire de l'abbaye de Hautcrêt

1. Constitution du domaine.

En 1134 Guy de Marlagny, évêque de Lausanne, concède le lieu-dit Hautcrêt, «pour construire une maison de l'Ordre» à l'abbé de Cherlieu, Guy, et précise les limites du domaine. En 1137 la communauté bénéficie d'un don important de l'abbaye de Saint-Maurice. Et l'évêque Amédée de Hauterive, en 1154, confirme le don de Guy de Marlagny aux religieux (1141) d'une portion de la terre du Dézaley «pour y faire des vignes».

2. Droits de juridiction.

L'évêque a un droit de juridiction sur les terres qu'il a données aux moines.

3. Droits et privilèges.

Hautcrêt reçut divers droits d'usage, de pâturage et de forestage et également un droit de pêche entre le 30 novembre et le 2 février, le jeudi, dans la Baye de Montreux. Les dîmes formèrent très tôt une part des revenus du couvent. Hautcrêt recevait en 1141 une part de la paroisse d'Oron et Châtillens, et une partie des granges du territoire de Palézieux. Hautcrêt exerça aussi un droit de patronat sur plusieurs églises, en 1166 sur l'église de Compengie (qui deviendra Villeneuve). En 1196, l'église Saint-Pierre de Palézieux fut cédée au monastère par l'évêque Roger de Vico Pisano.

4. Evolution économique jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Les biens donnés au monastère semblent insuffisants pour assurer sa prospérité. En 1218, le chapitre général constate son quasi anéantissement. Mais aucun texte ne fait allusion à la mauvaise gestion des abbés. L'Abbaye compte alors une dizaine de religieux. En 1272, l'Abbé Uldricus d'Englisberg, 1256/1271-1278, obtient même l'autorisation de disperser les membres du couvent. Cependant la vie continue. Dans la première moitié du XIVe siècle, incendie du couvent, sa reconstruction est difficile. Les sujets sont ruinés par les guerres, celles en particulier des prédécesseurs d'Amédée VIII de Savoie, contre les Vaudois. Ici le texte parle de la mauvaise gestion des précédents abbés. On constate un redressement spectaculaire dès les premières années du XVe siècle sous l'abbatit de Johannes Coctini (1402-1424). Des achats de vignes et de dîmes redressent la situation. La première moitié du XVIe siècle fut très prospère, sous l'abbatit de Pierre Morel (1500 -1536).

5. Exploitation du domaine.

Disparition progressive des convers dès le XIIIe siècle et naissance de villages à l'endroit même d'une grange. En février 1266/1267 l'évêque de Lausanne autorise la construction d'un village «à la Thiolerens». On sait qu'en 1349, les domestiques étaient 19 à Hautcrêt, auxquels s'ajoutaient 17 bergers.

6. Les bâtiments.

Au Moyen-Age on disait: «Benoît (480-550) aime le sommet de la montagne, Bernard (1090-1153) choisit la vallée.» Les abbayes cisterciennes vont être construites dans dans des vallées sauvages, près des rivières. Leur architecture sera d'une étonnante simplicité, grâce et beauté. Inspiré de l'art bourguignon, le

monastère cistercien reflète une remarquable constance dans la construction de l'abbaye. Salles, église et bâtiments répondent à la même exigence de simplicité, sans uniformité banale. Style architectural propre du «plan bernardin» qui répond à la devise «ora et labora» (prie et travaille), et favorise la «lectio divina» (lecture de l'Écriture). Il en est ainsi du monastère de Haut-Crêt.

Les premières constructions commencées en 1137 sont achevées en 1143. En 1344 sont mentionnés les autels des Apôtres et des Martyrs, et en 1351 celui de la Sainte-Croix. En 1358 il existait un autel de la Vierge à la sacristie. Et l'hôtellerie construite devant l'Abbaye fut gérée dès juin 1342 par un couple d'aubergistes.

7. La vie conventuelle.

L'effectif des moines est difficile à déterminer durant les premières décennies. On trouve cinq noms en 1163, une dizaine entre 1220-1221, les effectifs semblent décroître jusqu'au début du XIV^e siècle. Puis atteindre la douzaine jusqu'en 1536.

Les religieux sont presque tous originaires d'un rayon de 10 à 15 km autour du couvent, avec une prédominance de Moudon. Les religieux sont pour la plupart issus de familles artisanes, paysannes et commerçantes. Il y a moins de nobles qu'à Montheron, les biens personnels sont rares chez les moines.

Vie spirituelle à Hautcrêt: témoignage intéressant: les 51 sermons, les «Pentaconthamonadius», prêchés probablement par l'Abbé Henri 1190-1198/1201, moine de Clairvaux. Il participa peut-être à la prédication contre les Cathares, entreprise à l'instigation d'Innocent III.

8. Relations avec l'ordinaire.

Fondation de Hautcrêt par Guy de Marlagny. Confirmation des biens par Amédée de Hauterive en 1154, de Landri de Durnes en 1166 et de Roger de Viso Pisano en 1180.

9. Rapports avec la papauté.

La première intervention est celle du pape Eugène III (avant 1153). Adrien IV le 21 avril 1155 prend l'abbaye sous sa protection. La bulle d'Alexandre III du 4 novembre 1179 confirme la pratique de la règle de saint Benoît, annonce l'exemption de la dîme et cite les possessions de Hautcrêt. Et dès la fin du XV^e siècle plusieurs abbés furent désignés par le pape.

10. Hautcrêt et l'ordre cistercien.

On constate une période tendue à la fin du XIV^e siècle, absence de l'abbé au chapitre général entre 1391 et 1404. L'assemblée de l'ordre eut à s'occuper souvent des querelles de Hautcrêt avec les abbayes cisterciennes du diocèse. Présence de l'abbé de Cherlieu à Hautcrêt en 1349. Mais l'abbaye de Clairvaux, à laquelle était rattachée celle de Cherlieu, paraît avoir joué un plus grand rôle à Hautcrêt. Bernard de Clairvaux prie, en 1153, l'abbé de Saint-Maurice de reconnaître une possession de l'abbaye de Hautcrêt. Hautcrêt ne fonda pas de monastères mais son abbé apparaît comme père-immédiat de la Fille-Dieu de Romont depuis 1318. Contacts avec les abbayes de Bonmont, la Maigrauge, Hautecombe et Bellevaux (Besançon).

11. Relations avec d'autres institutions ecclésiastiques et clergé séculier.

Les rapports avec l'abbaye de Saint-Maurice furent souvent orageux. (Saint-Maurice possédait une partie de la Seigneurie d'Oron-la-Ville.) Avec le clergé séculier, prêtres ou doyens du XIIIe siècle les relations sont de qualités diverses.

12. Rapport avec le monde laïque.

Le Cartulaire de Hautcrêt en parle. Les dons en biens jusqu'au XVe siècle doivent être modestes. Les rapports sont difficiles avec les Seigneurs de Palézieux. La maison de Savoie favorisa le couvent dès le début. Louis II, sire de Vaud, mort en 1349, est enseveli à Hautcrêt.

13. La fin du couvent.

En 1536 les Bernois conquièrent le pays de Vaud. Et le 11 janvier 1537, les Bernois réclament la suppression immédiate de toute cérémonie catholique. Il restait au couvent 13 religieux. On ne sait combien acceptèrent la Réforme. Le dernier acte de l'abbé Pierre Morel est du 14 décembre 1536. L'abbé quitte le couvent pour Bossonnens, et y meurt le 31 mai 1537.

La vie matérielle entre le Xe et le XIIIe siècle

Entre le Ve et le XIVe siècle l'invention est faible, mais le progrès, qui pour l'essentiel est plus quantitatif que qualitatif n'est pas négligeable. Des inventions «médiévales» les deux plus spectaculaires - qui datent de l'antiquité - mais dont la diffusion se fait au Moyen-Age, sont le moulin à eau et la charrue. Les Romains avaient apporté au moulin à eau - décrit par Vitruve - un perfectionnement notable. Ils avaient remplacé les roues horizontales primitives par des roues verticales avec un engrenage qui liait l'axe horizontal des roues à l'axe vertical des meules. Mais la meule à main tournée par les esclaves ou les animaux reste la règle. Entre le XIe et le XIVe siècle le moulin hydraulique prend un essor considérable. De même la charrue médiévale - dérivée sans doute de la charrue à roue décrite par Pline l'Ancien au Ier siècle. C'était un outil important pour l'exploitation des domaines.

Mais on ne peut pas dire que l'Occident médiéval ait connu un progrès technique important. Peut-on penser que la mentalité est antitechnicienne? L'Eglise sans doute fait progresser les techniques du bâtiment, l'outillage, le transport, du vitrail. Mais en règle générale, la vie médiévale avait peur de la nouveauté. Du reste aucun traité technique n'a été écrit avant le XIIe siècle.

Mais la faible efficacité de l'outillage, l'insuffisance des techniques rurales qui ne produisent que de faibles rendements, rendent la vie difficile. Cela est aussi vrai pour le couvent de Hautcrêt. Aucun texte ne parle de la mauvaise gestion des

abbés. Mais les biens donnés au monastère jusqu'à la fin du XIIe siècle semblent être insuffisants pour assurer sa prospérité. Les moines ne sont pas très nombreux, une dizaine vers 1218, les rapports d'une part avec Hauterive, d'autre part avec les Seigneurs de Palézieux ne rendent pas la vie facile, et c'est justement à propos de l'usage des cours d'eau - en 1218, 1274, 1295 - que des disputes eurent lieu, ayant trait à l'utilisation des moulins respectifs et à celle des pâturages sis entre Palézieux et Hautcrêt. La querelle reprit en 1347 avec Humbert de Billens, successeur des nobles de Palézieux.

Le bois, le fer et la pierre.

Le Moyen-Age est aussi le monde du bois, matériau universel. Mais le bois n'est pas toujours de bonne qualité. Les grandes pièces d'un seul tenant qui servent à la construction des édifices sont difficiles à couper et à façonner.

Le fer, par contre est un produit rare, fruit de l'habileté des forgerons barbares, experts en techniques métallurgiques. Saint Benoît porte une attention particulière au fer. Dans sa règle tout le chapitre 32 lui est consacré. Il y précise le soin que les moines doivent prendre des *ferramenta*, de l'outillage en fer que possède le monastère. L'Abbé ne doit les confier qu'aux moines dont la vie et les mains lui donnent toute sécurité.

La production de fer est faible et la plus grande partie est destinée à l'armement. Une grande partie des outils en fer sert au travail du bois: les cognées, les tarières, les serpettes. Les instruments de taille sont très importants. Pour défricher au Moyen-Age, on employait l'erminette avec laquelle on s'attaquait plus au taillis et aux arbustes qu'aux forêts. La forge occupe donc une place privilégiée dans le monastère ou ses environs. Le fer fournit en faible quantité des outils, des clous, des ferrures, des chaînages et tirant qui renforcent les murs.

Le matériau qui rivalise avec le bois, c'est la pierre. Les ouvriers sont souvent qualifiés d'*operarii lignorum et lapidum*, ouvriers en bois et en pierres. C'est à partir du XIe siècle que les bâtiments en bois sont remplacés par des bâtiments en pierres. Cela est vrai des églises, des ponts et des maisons. Mais les parties en bois restent très importantes dans les églises, d'où leur vulnérabilité au feu. Dans la première moitié du XIVe siècle se situe l'incendie du couvent de Hautcrêt. La reconstruction occasionna d'énormes frais. Le couvent s'adresse au Comte de Savoie pour obtenir l'autorisation de prendre du bois dans ses forêts (15 juin 1365).

Le secteur rural

Les plus grandes difficultés se rencontrent dans le secteur rural. La terre et l'économie agraire sont la base et l'essentiel de la vie rurale, de la vie matérielle. On s'en rend compte en parcourant le Cartulaire de Hautcrêt, contenant les chartes

de donations au couvent. Au début prêtres et cultivateurs, les moines de Hautcrêt, fidèles à la devise de leur ordre - *ora et labora* - donnaient l'exemple de la prière et du travail. Au XIV^e siècle, ils ne défrichent plus, ils se bornent à prier et à jouir des terres mises en valeur par leurs devanciers et des dons que leur ont faits les Comtes de Savoie, de Gruyère, la noble maison de Blonay, les sires d'Oron, les sires de Palézieux et divers simples hommes libres.

La terre médiévale est avare, les hommes ne peuvent en tirer beaucoup. Les labours sont peu profonds, le sol est lourd, argileux. Avant le XIII^e siècle, on laboure trois fois avant de semer, encore souvent à la bêche. Les engrais naturels sont très insuffisants parce que les troupeaux sont faibles. Les prés passent après les champs et après les cultures. Les engrais étaient réservés aux clos, clos de vignes et de jardins. L'essor démographique important exige un travail accru.

Un des buts des couvents est de vivre en autarcie, d'éviter tout contact avec l'extérieur. L'idéal de l'isolement économique étant la condition de la pureté spirituelle. Même la règle modérée de saint Benoît le recommande, au chapitre 56: «le monastère, s'il est possible doit être pourvu de tous les aménagements nécessaires: l'eau, le moulin, le jardin, les ateliers, en sorte que les moines n'aient aucun prétexte à courir au-dehors, car cela ne vaut rien du tout pour leur âme.»

Quand les cisterciens s'équipent de moulins, saint Bernard menace d'en ordonner la destruction parce que ceux-ci constituent des centres de relations, de contacts, de réunions et pire encore de prostitution. Mais ces préjugés moraux ont une base économique, il s'agit de produire tout ce dont on a besoin. C'est un bon calcul économique.

Les rendements agricoles sont très faibles. Le taux normal est de 1 à 5 pour le froment, de 1 à 4 pour l'avoine et de 1 à 7 pour le seigle. Il arrivait même que le rendement dépassait à peine la quantité de semences. Malgré les quelques moulins, l'énergie provient essentiellement des hommes et des animaux.

(La suite paraîtra en 1997)

Willy-René Nussbaum, pasteur de Palézieux

Situation financière de l'Association

45

Bilan au 31 décembre 1995

1.	Actif	
10.	Compte de chèques postaux	26'123.35
11.	Caisse	38.65
12.	Matériel d'exploitation.....	40'028.90
13.	Immeubles et terrains	1'436'220.55
14.	Musée, tableaux, mobilier	439'960.65
15.	Bibliothèque	604'351.40
16.	Souvenirs.....	6'229.00
18.	Débiteurs	8'047.30
2.	Passif	
24.	Compte courant débiteur BCV	3'835.40
21.	Emprunt hypothécaire CFV	90'402.30
25.	Réserve animation.....	41'685.95
26.	Réserve pour restauration.....	41'000.00
23.	Créanciers.....	2'672.90
22.	Capital	2'381'403.25
	Totaux :	2'560'999.80

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1995

	Charges	Revenus
3.	Le Comité	
350.	Frais du Comité	160.00
351.	Salaire de la secrétaire	18'361.80
354.	Frais de bureau	4'128.15
* Total :	22'329.95	
4.	Finances	
400.	Intérêts.....	48.15
450.	Frais de ccp	456.60
451.	Intérêts et frais bancaires.	8'316.60
* Total :	8'773.20	
48.15		
5.	Bâtiment	
500.	Revenus des locations	50'592.55
501.	Redevance du restaurateur	100'590.95

502.	Cabine téléphonique	389.30
503.	Location de l'appartement	10'800.00
504.	Participation d'entreprise	13'569.05
505.	TVA	9'956.05
550.	Salaire du gardien	53'817.80
551.	Salaire des aides et remplaçants	6'920.45
552.	Assurances sociales	11'447.75
554.	Assurances incendie et RC	7'152.10
556.	Produits de nettoyage	1'934.15
557.	Electricité	28'719.25
558.	Téléphones du château	1'448.95
560.	Achat d'eau	2'276.25
559.	Matériel de jardin, fleurs	1'744.00
561.	Fausses alarmes	560.00
562.	Frais divers du gardien	1'192.00
563.	Amortissement de l'immeuble	14'408.00
566.	Amortissement de la cuisine	26'000.00
570.	TVA: impôt préalable	3'232.30
571.	TVA: impôt payé	6'723.75
*	Total :	167'573.75185'897.90

6.	Travaux	
600.	Subsides cantonaux	15'000.00
601.	Subsides fédéraux	21'564.00
650.	Restaurations historiques	55'000.00
651.	Travaux d'entretien et réparations	4'005.20
652.	Entretien du matériel d'exploitation	2'903.55
653.	Entretien du système alarme	2'054.90
*	Total:	64'463.6536'564.00

7.	Musée	
700.	Recettes visiteurs	9'469.00
701.	Ventes de souvenirs	5'222.15
702.	Participations d'entreprises	398.15
750.	Salaires des guides	11'311.00

47	750.1	Taxe communale sur les visiteurs	979.75	
	751.	Bibliothèque: entretien.....	5'465.00	
	754.	Achat de matériel	0.00	
	755.	Publicité	3'356.25	
	756.	Achat de souvenirs	1'902.30	
	757.	Amortissement sur souvenirs	2'000.00	
	*	Total :	25'014.30	15'089.30
	8.	L'Association		
	800.	Cotisations des membres	31'598.00	
	801.	Dons des membres	21'842.55	
	802.	Tombola AG	3'160.00	
	803.	Recettes publicitaires (bulletin)	5'100.00	
	805.	Animation: recettes	23'980.00	
	850.	Assemblée générale	3'748.25	
	851.	Imprimés et bulletin	7'562.50	
	806.	Participation de l'imprimeur	900.00	
	852.	Cotisations à d'autres associations.....	1'435.00	
	860.	Animation: dépenses	23'980.00	
	*	Total :	36'725.75	86'580.55
	Totaux	325'040.60	324'339.90	

Budget 1996

		Charges	Revenus
3.	Le Comité		
350.	Frais du Comité	1'000.00	
351.	Salaire de la secrétaire	18'540.00	
354.	Imprimés et fournitures de bureau	2'500.00	
*	Total :	22'040.00	
4.	Finances		
400.	Revenu du capital, intérêts		50.00
450.	Frais de ccp	500.00	
451.	Intérêts et frais bancaires.	8'000.00	
*	Total :	8'500.00	50.00
5.	Bâtiment		

500.	Revenus des locations des salles	50'000.00
501.	Redevances du restaurateur.....	100'000.00
502.	Cabine téléphonique	500.00
503.	Location de l'appartement	10'800.00
504.	Participation d'entreprise	15'000.00
505.	TVA	9'000.00
550.	Salaire du gardien	55'720.00
551.	Salaire des aides et remplaçants.....	6'000.00
552.	Assurances sociales	13'000.00
554.	Assurances incendie et RC	8'500.00
556.	Produits de nettoyage	2'000.00
557.	Electricité, bois, mazout.....	28'000.00
558.	Téléphones du château	1'600.00
559.	Matériel de jardin, fleurs, divers	3'000.00
560.	Achat d'eau	2'500.00
563.	Amortissement de l'immeuble	15'000.00
570.	TVA: impôt préalable.....	3'000.00
571.	TVA: impôt payé.....	6'000.00

* **Total :** **144'320.00.....185'300.00**

6. Travaux

650.	Restaurations historiques	0.00
651.	Travaux d'entretien et réparations	15'000.00
653.	Entretien du système alarme	9'000.00

* **Total :** **24'000.00**

7. Musée

700.	Recettes des visiteurs	10'000.00
701.	Ventes de souvenirs	2'000.00
702.	Amortissement sur souvenirs	2'000.00
750.	Salaire des guides.....	11'000.00
750.1	Taxe communale sur les entrées.....	700.00
751	Bibliothèque: entretien.....	4'800.00
752.	Restauration des tableaux, des meubles.....	2'000.00

49	754.	Achat de matériel	2'000.00	
	755.	Publicité	3'000.00	
	756.	Achat de souvenirs	3'000.00	
	*	Total :	25'500.0012'000.00
	8.	L'Association		
	800.	Cotisation des membres	30'000.00	
	801.	Dons des membres	2'000.00	
	802.	Tombola AG	3'000.00	
	803.	Recettes publicitaires (bulletin)	3'700.00	
	804.	Participation imprimeur	900.00	
	805.	Conférences du château	24'000.00	
	850.	Assemblée générale	4'000.00	
	851.	Imprimés et bulletin	7'600.00	
	852.	Cotisations à d'autres associations.....	1'000.00	
	860.	Conférences du château	24'000.00	
	*	Total:	36'600.0063'600.00
	Totaux	260'960.00260'950.00	
	Excédent des charges			10.00

Comptes travaux 1995

404.	Intérêts bancaires.....	471.50
305.	Remboursements par l'ACCO	14'500.00

Notre compte au Crédit Foncier présente un solde de Fr. 52.35 au 31 décembre 1995

Liste des membres arrêtée au 31 décembre 1995

Membres d'honneur

BORGEAUD Marguerite, Lausanne
GAVILLET Philippe, Peney-le-Jorat
GRABER Pierre, Savigny
LIVET Pierre, Vevey
TREBOUX Robert, Oron-la-Ville

Membres à vie

Association des Intérêts de Lausanne,
Lausanne
AUBERSON Laurent, St-Cierges
Automobile Club de Suisse, sct. VD,
Lausanne
Automobile Club de Suisse, Berne
BADERTSCHER Jean et Rose-Marie,
Neuchâtel
BADOUX J.C., Lausanne
BALLY Pascal, Oron-le-Châtel
BARRAUD Alain, Lausanne
BARRELET Michèle, Servion
BATT Laura, Muri BE
BERNARD Pierre, Moudon
BESSON-MARTINET Sophie,
Chesalles/Moudon
BLOCH-Diener Elsa, Berne
BLONDEL Georges, Châtillens
BORGEAUD Sylvain, Les Cullayes
BOUDRY André et Marguerite,
Oron-la-Ville
BOUDRY François, Essertes
BOUDRY Gilbert et Rose-Marie, Eco-
teaux
BOUDRY-Krieg Monique, Essertes
BOURQUIN Christian, Oron-le-Châtel
BOVARD André, Oron-la-Ville
BOVY Olivier et Anne-Lise, Carrouge
CALLET MOLIN Yves et Elisabeth,
Vevey
CAMPICHE Gaston, Pully

CAMPONOVO Roger, Bienne
CARDANI Aldo, La Croix-sur-Lutry
CHAPPUIS Simon, Carrouge
CHARRIERE Bernard et Anne-Marie,
St-Martin
Comité central ACS, Berne
Commune d'Oron-la-Ville
Commune d'Oron-le-Châtel
CORBOZ Frédéric et Marianne,
Oron-la-Ville
CURRAT Charly, Oron-la-Ville
CUSIN Philippe et Daisy, Miex
De BLAIREVILLE Pierre-André, Châ-
tillens
De MEYER Jérôme et Catherine,
Villars-sur-Ollon
DELMONICO Jean et Christiane, Berne
DENERVAUD Charles, Ferlens
DESGRAZ Antoinette, Puidoux
DESMEULES Ami et Raymonde, Car-
rouge
DESSEMONTET Olivier, Lausanne
DUTOIT André, Lausanne
EMERY Maurice, Les Cullayes
ETTER Jean-Louis, Le Paquier
ESPOSITO Massimo et Jacqueline, Pully
FAVRE Christian et Juliette, Meyrin
FAVRE Jean-Pierre, Ecublens (VD)
Fédération VD des Sapeurs Pompiers,
St-Prex
FELBER Jean-Pierre, Lausanne
FERNEX Ellen, Villefranche/mer
FREI Alfred, Montreux
GABELLA Humbert, Eclépens
GAVILLET Berthe, Pully
GAVILLET Léa, Pully
GETAZ ROMANG SA, Vevey
GILLIERON Michel et Nicole, Genève
GOLAY Louis, Morges
GONUS Nadia, Chesalles

- GOTTHUEY Yvette, Chapelle-sur-Oron
 GRANDGUILLOT Anne, Montreux
 GREMAUD Paul, Chapelle-sur-Oron
 GREMION Gérald, Vevey
 GUSTAFSON A., Châtel-St-Denis
 HAEUSERMANN Werner, La Rippe
 HENZER Willy, Vulliens
 HERMINJARD Jean-Paul, Oron-la-Ville
 HERMINJARD Pierre Philippe, Bussigny
 HOFMANN Alfred, Oron-la-Ville
 HUNI Ruth, Chardonne
 Imprimerie Vaudoise, Lausanne
 JANSA-CORBOZ Milos, Landover Hills
 (Maryland) USA
 JEKER Werner, Châtillens
 JOTTERAND Olivier et Micheline, Cris-
 sier
 JUNOD Raymond, Cugy
 KELLER Pierre, Grandvaux
 KIBURZ Jean, Pully
 KIMMEIER Silvia, Lausanne
 KNUCHEL Marie-Lise, Carrouge
 KOLECEK Ivan, Lausanne
 KRIEG Catherine, Lausanne
 KRIEG Madeleine, Lausanne
 LEHNER René-Pierre, Montreux
 LERESCHE Marinette, Oron-la-Ville
 LEVY Lucien, Lausanne
 LOCHER André, Oron-le-Châtel
 LOCHER Clairette, Savigny
 LOCHER Georges et Christine,
 Oron-le-Châtel
 LOGOZ Michel, St-Sulpice
 LUTHI Jean, Genève
 MAENDLY Madeleine, Châtillens
 MAENDLY Serge, Châtillens
 MAIBACH-MARTINET Aude,
 Oron-la-Ville
 MARTIN Jean-Louis, Lausanne
 MARTIN Michel et Monique, Savigny
 MARTIN Paul-René, Lausanne
 MARTINET Christophe, Oron-la-Ville
 MARTINET Françoise, Oron-la-Ville
 MARTINET Jacques, Oron-la-Ville
 MARTINET Nicolas, Oron-la-Ville
 MARTINET Nicole-Andrée,
 Oron-la-Ville
 MARTINET Samuel, Oron-la-Ville
 MATTHEY Bernard et Monique, Vui-
 broye
 MEUWLY Marcel, Pully
 MICHON Francis, Epalinges
 MONNEY Cécile, Romont
 MONNEY Robert, Romont
 MORANDI Renato, Pully
 MURDTER Lucien, Vuarrens
 NARBEL-Blanchoud Marcel et Lucie,
 Prangins
 NAEF Ferdinand et Regula, Carouge
 NYDEGGER Marcel, Oron-la-Ville
 OTERO César, Auboranges
 PASCHE François et Jacky, Prilly
 PACHE Roger, Payerne
 PACHE-Regamey Henriette, Epalinges
 PASCHE Georges, Lausanne
 PASCHE Simone, Oron-la-Ville
 PASTORE André, Oron-la-Ville
 PELLET François, Pully
 PERUSSET Alain, Oron-la-Ville
 PFISTER Samuel, Oron-la-Ville
 PIAGET Jean-Louis, Genève
 PICHARD-Muller Vreni, Oron-la-Ville
 RACINE Raymond, Lausanne
 RAPIN Eric, Payerne
 RICHTER Charles, Lausanne
 ROCH Jean-Claude, Lausanne
 ROGENMOSER Josef, Coire
 ROGIVUE Claude, Oron-le-Châtel
 ROSSI-Locca Gianna-Ada,
 Mollie-Margot
 ROUGE Henri et Carla, Romanel
 ROUGE Pascal, Lausanne
 RUCHAT Georges, Oron-le-Châtel

SADI SA, Lausanne
 SAVARY Mariette, Ropraz
 SBAZO Oscar, Lausanne
 SCHAFFTER Jean-Marie, Brent
 SCHENK Jean, Villeneuve
 SCHOLER Kurt, Yverdon
 SEREX Edgar, Oron-le-Châtel
 SIGMOND Ari, La Tour-de-Peilz
 SIGMOND Heidi, La Tour-de-Peilz
 STREIT Paul, Genève
 STUDER Ulrich, Lausanne
 TARDY Raymond, Saint-Prex
 VIDOUDEZ Michel et Renée, Brent
 VIDOUDEZ Henri-M., Etoy
 VIREDAZ René, Lausanne
 VOLLMY Bernard,
 Oron-le-Châtel
 WENGER René, Bâle
 WIEHR Jean-Jacques, Monthey
 WILLE Jurg, Meilen

Membres à cotisation annuelle

ADDOR Anne-Lise, Pully
 AERNY Francis, Lausanne
 AESCHLIMANN Jean-Luc et Marlène,
 Apples
 AGUET Pierre et Liliane, Vevey
 ALT - MOREILLON Jean-Jacques et
 Marthe, Lausanne
 AMY Didier et Heidi, Bottens
 AUBERT Marie Antoinette, Lausanne
 AUBERT Yvan et Lucia, Vucherens
 AUBRY Paul et Yvette, Oron-la-Ville
 BADERTSCHER Ernest et Janine, Orbe
 BAEHLER Albert, Berne
 BAENZIGER Raymond et Joan, Bernex
 BALLENEGGER Marcel, Lausanne

BALLIF Jean, Moudon
 BARDE-PONCET Hubert, Le Mont
 BARRILLIER Maggy et René
 BASSET Claude André et Johanna,
 Genève
 BAUD Edouard, Lausanne
 BAUMGARTNER Major
 BAYARD Martine, Lutry
 BEDA Claude et Claire-Lise, Auboranges
 BEGUIN Georges, Lausanne
 BENDER Marin, Fully
 BERGER Jean, Mézières
 BERGER-BARRILLIER Léon et Bluette,
 Lausanne
 BERGOMETTI Elisabeth, La Rogivue
 BERLIE Pierre, Lausanne
 BERLINI Giuseppe, La Croix-sur-Lutry
 BEROUD Jean-François et Maya, Eco-
 teaux
 BERTHOUD Jean-Paul et Françoise,
 Préverenges
 BETTEX Fredy et Irène,
 Chesalles-sur-Oron
 BIANCHI Louis, Aigle
 BIELER Philippe, Palézieux-Gare
 BINGGELI Robert, Oron-la-Ville
 BIOLLEY Fernande, Lausanne
 BLANC Yvette, Lutry
 BLANCHOU David et Cécile, Coppet
 BOLOMEY Pierre, Lausanne
 BOLOMEY Yvonne, Lausanne
 BOREL Pierre-Alex et Claire, Savigny
 BORLOZ André et Pierrette, Châtillens
 BORNAND Gustave-Henri, Payerne
 BORY Madeleine, Carrouge
 BOUDRY Juliette, Ecoteaux
 BOUDRY-Brugger Marguerite, Vevey
 BOURGEOIS Nelly, Lausanne
 BOURQUIN Pierre et Nelly,
 Oron-le-Châtel
 BOVARD Andrée, Oron-la-Ville

- BOVET Hubert et Martine,
Oron-le-Châtel
- BOVET Isabelle, Grand Lancy
- BOVEY Ida, Lausanne
- BRACK Jean et Enid, Lausanne
- BRAISSANT Paul et Josiane, Lausanne
- BRESCH SPATH Lucienne, Yverdon
- BROCARD Roland, Pully
- BUCHS Hervé et Gabrièle, Gumefens
- BUDRY Christian et Francisca, Chesalles
- BUDRY Noël, Vevey
- BUENZLI Rolf et Marlyse, Vucherens
- BUGNON Paul, Montagny-les-Monts
- BUHLMANN Pierre, Lausanne
- BURDET Pierre et Marie-Rose, Morges
- BURGY Raymonde, Lausanne
- BURNIER Marcel et Ginette,
Ecublens (VD)
- BUTTY Philippe, Pully
- CAMPICHE Olivier, Genève
- CAMPICHE Paul, Oron-la-Ville
- CARDINAUX Roger et Ginette, Eco-
teaux
- CARERA Mario, Maraçon
- CAVILLIER-Dupertuis Gabrielle, Roche
- CAVIN Gilbert et ZAHNER Edith, Car-
rouge
- CAVIN Jean-Pierre, Mézières
- CHABLOZ Eugène et Florence,
Oron-la-Ville
- CHAMOT Jacques, Palézieux-Village
- CHAPPUIS Annemarie, La Tour-de-Peilz
- CHAPPUIS Jean-Claude et Anne, Meyrin
- CHAPPUIS Rose Marie, Villeneuve
- CHAPPUIS Victor et Herta,
Peney-le-Jorat
- CHAPUIS Philippe et Catherine, Prilly
- CHAPUISAT Jean-Pierre, Chavannes
- CHASTELLAIN-Morley Pierre et Anne,
Bussigny-sur-Oron
- CHAULMONTET Philippe et Ariane,
Maraçon
- CHAUPLANNAZ Simone, Neuchâtel
- CHAVAN Frédéric et Germaine, Pully
- CHEVALLAZ Georges-André, Epalinges
- CHEVALLEY Andrée, Puidoux
- CHEVALLEY Auguste et Hélène,
Mont-sur-Rolle
- CHEVALLEY Pierre-André et Germaine,
Puidoux
- CHEVALLEY Simone, Oron-la-Ville
- CHOLLET Jean, Palézieux-Village
- CHRISTINAT G.Alain, Châtillens
- CLASS Lucie, Zurich
- CLERC Georges, Pully
- COIGNY André et Odette,
La Tour-de-Peilz
- COMTE Anna, Genève
- CONSTANT Silvan et Juana, Morrens
- CORBOZ Louis et Hanna, Oron-le-Châtel
- COTTIER Gabriel, Pully
- CRETEGNY Pascal, Matran
- CROTTAZ Jean-Claude, Tolochenaz
- CUEREL Roland et Violette, Crissier
- CUGNET Daniella, Gland
- CURRAT Laurent et Marguerite, Le Crêt
- CURRAT Marcel et Georgette,
Oron-la-Ville
- DAPPLES Roland et Isabelle, Ecoteaux
- De JONGH Anne Françoise,
Peney-le-Jorat
- De MERCURIO Carlo, Lausanne
- De MEURON Thérèse, Lausanne
- De MULINEN Frédéric et Pascale,
St-Légier
- De RAEMY Daniel, Yverdon
- De ROGUIN Jean, Lausanne
- De SCHOULEPNIKOV Chantal, Zurich
- De WERRA Dominique, Lausanne
- DEBONNEVILLE, Chexbres
- DECOMBAZ Marius, Vevey
- DECOSTERD Jean-Philippe et Liliane,
Ferlens

DEGLISE Tobie, Lausanne
 DEGUISE Alix et Pierre, New London
 DELACRAUSAZ Philippe et Sarah,
 Lausanne
 DELALOYE René, Lutry
 DELESSERT Jules, Ferlens
 DELESSERT Marcel, Essertes
 DELMONICO Franz et Renée,
 Oron-la-Ville
 DELMONICO OTTO et LILIANE,
 Grandvaux
 DELORME Michel et Myriam, Morges
 DEMIEVILLE Serge, Zurich
 DENERVAUD Charles et Brigitte, Fer-
 lens
 DERRON Renée, Lausanne
 DES GRAVIERS Charles et Liliane,
 Maules
 DESARZENS Michel et Lucie-Ida, Cugy
 DESMEULES Olivier et Margaret,
 Oron-le-Châtel
 DESMEULES Pascal et Uschi, Carrouge
 DESTRAZ Cécile, Palézieux-Gare
 DESTRAZ Raymond et Claudine, Cor-
 celles-le-Jorat
 DEVIN Guy et Françoise, Oron-le-Châtel
 DEWARRAT Camille et Brigitte, Mont-
 preveyres
 DONZE André, Préverenges
 DORTHE Michel et Anne,
 Oron-le-Châtel
 DORIER Pierre et Denise, Mézières
 DROZ J.P., Salavaux
 DUBOIS Bertrand, Echallens
 DUBOIS Jacques, Troinex
 DUBUIS Claudine, Palézieux-Gare
 DUPONT Nathalie, Syens
 DURIG Jean, Corseaux
 DURIG Jean-Carl, Vevey
 DURUSSEL Georges et Hélène, Mézières
 DUVANEL Pierre, Le Mont-sur-Lausanne

DUVOISIN Jean-Pierre et Sonia,
 Neuchâtel
 DYENS Roselyne et Roger, Essertes
 EGGER-ROSSIER Fabien et Raymonde,
 Carrouge VD
 EGGER-ROLLIER Jürg et Janine,
 St-Sulpice
 EGLI-ZEDEL Renate, Vaduz
 EICHENBERGER Pierre et Suzy, Eco-
 teaux
 EISENHUT Erwin et Violette, Chexbres
 EMERY Marc et Corinne, Les Cullayes
 EMONET Françoise, Chesalles-sur-Oron
 EPERON Simone, Berne
 EPPLER Helga, Sullens
 ESCHAUSIER P., St-Légier
 ESTOPPEY Henri, Bienne
 ETTER Marcel, St-Légier
 FALQUET Jean-Pierre, Oron-la-Ville
 FARDEL Alfred, Lausanne
 FASEL Roselyne, Fribourg
 FATIO Marceline, Peney-le-Jorat
 FAVEZ Jean-Pierre, Lausanne
 FAVEZ Marcel, Carrouge
 FAVRE Charles, Echallens
 FAVRE Jules, Pont
 FAVRE Robert, Oron-le-Châtel
 FELIX-PASCHE Janine, Gland
 FELLAY Madeleine, Lausanne
 FERRINI Jean-Paul, Epalinges
 FESSLER Pierre et Lucette, Morges
 FIAUX Eugène et Marguerite, Ferlens
 FINK Henry et Lise, Ecublens (VD)
 FOLLONIER Jean-Pierre et Evelyne,
 Chardonne
 FORESTIER Fernande, Moudon
 FORNEROD Ernest, Corseaux
 FRIEDLY Agnès, Romanel
 FRITSCHE Gérald, Servion
 FROELICHER Rudolf et Jovita, Cor-
 seaux

- GANTY Roby et Linette, Chexbres
 GASSMANN Andréas et Ursula, Ittigen
 GASSOUMA-MATTHEY Abdelaziz et
 Anne-Françoise, Lausanne
 GAUSS Christian et Claudine, Servion
 GAVILLET Alois et Antoinette,
 Peney-le-Jorat
 GAVILLET Daniel et Jacqueline,
 Peney-le-Jorat
 GAVILLET Pierre, Payerne
 GEHRI Jean-Pierre, Schleithem
 GEORGE Elisabeth, Vuibroye
 GEORGE Odette, Neuchâtel
 GEORGE Robert et Ellen, Servion
 GERBER Kurt, Payerne
 GERBEX Jean, Lausanne
 GEYER François et Karin, Lutry
 GILGIEN Willy et Pascale,
 Oron-le-Châtel
 GILLER Raphael, Chesalles-sur-Oron
 GILLET Anne, Genève
 GILLIAND Olivier et Madeline, Payerne
 GILLIERON Eric et Jocelyne,
 Oron-la-Ville
 GINDROZ Jean-Pierre et Mariette,
 Mézières
 GINDROZ Sylviane, Blonay
 GLAUSER Frédéric, Lausanne
 GLOOR Jean et Claudine, Paudex
 GOEL Jean-Louis et Lily, Carrouge VD
 GOLAY TROGER Roger et Christiane,
 Lausanne
 GONUS Philippe, Chesalles
 GONUS Pierre-André et Marie-Laurette,
 Chesalles
 GORJAT Gaston, Lausanne
 GOUMAZ Philippe et Nicole, Sédeilles
 GRIN Bernard et Yvonne, Lausanne
 GRAND D'HAUTEVILLE Eric,
 Lausanne
 GRANDJEAN Marcel, Genève
 GREMAUD Claude et Fabienne,
 Chapelle
 GUEX-JORIS André et Elly, Morges
 GUEX Philippe et Ingrid, Ferlens
 GUICHOU PAULETTE, Oron-la-Ville
 GUIGNARD Charles et Emma,
 Chapelle-sur-Moudon
 GUIGNET François et Murielle, Servion
 GUI SAN Christiane, Lausanne
 GURTNER Samuel, Yverdon
 HAFFTER Christoph, Carrouge
 HALLER Benjamin et Mireille, Pully
 HANSELER Walter et Marie-Thérèse,
 Zurich
 HARTMANN Sylvia, Maracon
 HAUSER Christian et Anne-Lise,
 Oron-le-Châtel
 HERTACH-BECK Norbert et Emilie,
 Bournens
 HOBI Franz et Dora, Echandens
 HOFER Marc et Eliane, Lausanne
 HOFMANN Walter et Micheline,
 Oron-la-Ville
 HOLLENWEGER Betty, Lausanne
 HUBERT Peter, Berne
 IBANEZ Luisa, Ecoteaux
 IMHOF André et Marlyse,
 Palézieux-Village
 INDERMUHLE Jean-Paul, Préverenges
 ISOZ Catherine, Château d'Oex
 JACCARD Monique, Corcelles-le-Jorat
 JACCOTTET Georges, Lausanne
 JACCOUD Jean-Claude et Françoise,
 Genève
 JAGGI Grégor, Oron-la-Ville
 JAGGI-Lutz Marcelle, Lausanne
 JAN Gloria, Lutry
 JARNE Sylvain et Pierrette, Chexbres
 JOLY Bernard et Josiane, Lausanne
 JOSEPH André, Lausanne

JOSSEVEL Jean-Jacques et Liliane, Puidoux
 JUNG Urs et Chantal, Chapelle
 KAENEL Gilbert, Lausanne
 KHATANASSIAN Violette, Châtillens
 KIRKER Hermine, La Tour-de-Peilz
 KISSLING Jacques, Oron-la-Ville
 KISSLING Jean-Luc, Oron-la-Ville
 KISSLING Pierre-André, Oron-la-Ville
 KISSLING Pierre-Michel, Oron-la-Ville
 KISSLING Robert et Yvonne, Oron-la-Ville
 KNECHT Richard et Monique, Lausanne
 KOEB Xavier, Palézieux-Gare
 KOECHLI Edgar, Delémont
 KOHLER Alexandre et Yolande, Pully
 KOHLER M.-Antoinette, Belmont
 KOHLI Gérald et Yvette, Chesalles-sur-Oron
 KOLECEK Helena, Lausanne
 KOLLER Jean-Marc et Chantal, Oron-la-Ville
 KRAYENBUHL Christopher et Yolande, Carrouge
 LARDROT André et Brigitte, Servion
 LAURENT Max, Epalinges
 LE COULTRE Françoise, Lausanne
 LEDERREY Oscar Eugène et Andrée, Grandvaux
 L'EPLATENIER Serge et Geneviève, Bussigny
 LERESCHE Charles-Henri, Lausanne
 LERESCHE Marie, Oron-la-Ville
 LESEMANN Martine A., Genève
 LEUBA Jean-François, Chexbres
 LEUTENEGGER Frank et Hélène, Oron-le-Châtel
 LEVY-WUTHRICH Claude et Angelica, Lausanne
 LIARD Marie-José, Lausanne
 LIARD Paul-Henri, Lausanne
 LINDER Dorette, Châtelaine
 LOCHER Raymonde, Oron-le-Châtel
 LOCHER Théo et Margrit, Oron-le-Châtel
 LOGOZ François R, Pully
 LOGOZ Michel, St-Sulpice
 LONGCHAMP Jacques et Christine, Morges
 LONGCHAMP Georgette, Renens
 LUGINBUHL Georges, Lausanne
 LUGRIN Arlette, Eclépens
 MAGNENAT Jean-Paul et Marguerite, Wallbach
 MAILLARD Geneviève, Lausanne
 MAILLARD Raymond, Lausanne
 MAMIE Pierre, Fribourg
 MARCHAND Maurice et Monique, Oron-la-Ville
 MARENDAZ Claude et Ursula, Wabern
 MARGOT Maurice, Vevey
 MARGOT Pierre-Daniel et Suzanne, Lausanne
 MARMIER Philippe, Lausanne
 MARTIN Elisabeth, Moudon
 MARTIN Louis-Daniel, Etoy
 MARTIN Paul, La Tour de Peilz
 MARTIN René et Myrielle, Froideville
 MARTINET Charlotte, Oron-la-Ville
 MARTINET René, Oron-la-Ville
 MARTINET Robert et E., Oron-la-Ville
 MASSET Aimée, Genève
 MASSONNET Marcel et Eliane, La Conversion
 MASSONNET Pierre et Liliane, Lausanne
 MATERNINI Guido, Lausanne
 MATTHEY Lucette, Lausanne
 MAYOR Dominique, Renens
 MAYOR Irène, Oron-le-Châtel
 MAYOR Samuel et Simone, Mies
 MAYOR Simone, Palézieux-Gare

- MEIER Jean-Pierre et Marie Claire,
Genève
- MELLINA Frédéric, Pully
- MELLIORÉ Catherine, Fribourg
- MENKE-ANTONIETTI M.-C., Orbe
- MERINAT Odette, Lausanne
- METRAUX Eloi et Denise, Servion
- METRAUX Paul et Hortense, Corsier
- MEYLAN Maurice et Gisèle, Lausanne
- MICHEL Christian, Corcelles /Payerne
- MICHEL Werner, Vouvry
- MILLIQUET André et Andrée, Lausanne
- MOENNOZ Denis, Carrouge
- MOLLEYRES Janine, Ecoteaux
- MONNARD Joseph, Oron-la-Ville
- MONNEY Charles et Evelyne, Lausanne
- MONNIER François et Anne-Lise, Gland
- MONNIER Philippe, Chenaux-Grand-
vaux
- MOOSER Lina, Bulle
- MORANDI Gilbert, Payerne
- MORET Georges, Lausanne
- MOUQUIN Michel et Catherine, Morrens
- MURI Jean et Esther, Wettingen
- NARBEL Jean-Marc, Clarens
- NAVA Marco-Sylvain, Savigny
- NEY Daniel et Sylviane, Servion
- NICOD Henri, Genève
- NICOD Louis et Janine, Moudon
- NICOD-Fazan René et Lucette, Pully
- NICOLLERAT Marc-André et Martine,
Vufflens-la-Ville
- NICOLLIÉ Denise, Neuchâtel
- NIKLAUS Roland et Annie,
Oron-la-Ville
- NYDEGGER-SCHMID Werner et Mar-
lise, Ins
- OTHENIN-GIRARD Marie-Hélène,
Prilly
- PACHE Françoise, Petit-Lancy
- PACHE Suzanne, Mézières
- PAHUD Pierre-Alain, St-Sulpice
- PAILLARD Colette, Lutry
- PAILLARD Jean-Pierre, Fribourg
- PALAZ M.L., Forel-Lavaux
- PANDE Malvika, Junglinstrer (L)
- PARISOD Charles, Oron-la-Ville
- PASCHE Fanny, Lausanne
- PASCHE Frédéric et Jacqueline,
Lausanne
- PASCHE Jean-Daniel et Lucienne, Ma-
racon
- PASCHE Jean-Marc, Lausanne
- PASCHE Jean-Pierre,
Le Mont-sur-Lausanne
- PASCHE Claire-Lise, Ropraz
- PASCHE Pierre et Anne-Lise,
Oron-la-Ville
- PASCHE Rose, Oron-la-Ville
- PASCHOUD Jean, Château-d'Ëx
- PAVILLON Olivier, Ferlens
- PELICHET Ursula-May, Aclens
- PELLI Mariette, Châtel-St-Denis
- PERRIN Claire-Aimée, Lonay
- PERROCHON Arlette, Lausanne
- PERROCHON Georges, Lausanne
- PERROTTET Charles, Vulliens
- PETER Josiane, Oron-le-Châtel
- PETER Werner, Lucerne
- PETERMANN Edith, Lausanne
- PETROFF J. et B., Genève
- PETTER Jean et Anne-Marie, Lausanne
- PEYTREGNET Elise, Lausanne
- PFISTER Richard et Madeleine, Pully
- PIAGET Paul-Albert, Neuchâtel
- PICTET Robert, Chavannes-Renens
- PIGUET André et Simone, Montpre-
veyres
- PIGUET Jacques, Giez
- PIGUET Simone, Montpreveyres
- PILLOUD Alexandre, Châtel-St-Denis
- PLATEL Jean-Jacques, Palézieux-Village
- PLETSCHER Richard et Denise, Grand-

vaux
 POGET René, Fontainemelon
 PORCHET Charles et Elisabeth, Maraçon
 PORCHET Jacques et Claudine, Mézières
 PORCHET Jacques et Jacqueline, Cugy
 PORRET Henri et Georgette,
 La Tour-de-Peilz
 POTT Guy, Renens
 POTT Roland et Delphine, Corseaux
 POUZAZ Bernard et Laurette, Palézieux
 PROD'HOM Roger et Henriette,
 Lausanne
 RACINE M., Lausanne
 RAMSEYER André et Trudi, Chesalles
 REBEAUD Pierre-Alain et Christiane,
 Corcelles-près-Payerne
 REBETEZ Jean-Louis, Corseaux
 RECORDON Pierre-Philippe, Lausanne
 RENAUD Maurice et Denise, Puidoux
 REUSE Séraphin et Patricia, Essertes
 REY Daniel, Pully
 RICHARD Alain et Danielle,
 Oron-le-Châtel
 RICHARD Armand, Montet/Cudrefin
 RICHARD Claude et Yannick, Blonay
 RIEM Rita, Kiesen
 ROBERT Claude et Françoise, Fontaine-
 melon
 ROBIN-CLERC Nelly, Oron-la-Ville
 ROCHAT André et Janine, Premier
 ROD Charlotte, Oron-la-Ville
 ROD Pierre-André et Catherine,
 Oron-la-Ville
 ROESSINGER-MAYOR Philippe,
 Lausanne
 ROGIVUE Anne-Lise, Rennaz
 ROGIVUE Yolande, Essertes
 ROHNER René W., Lausanne
 ROLLIER Erwin, Neuchâtel
 ROSSELET Daniela, Carrouge
 ROSSET Jean-Jacques, Moudon

ROSSIER Claude, Belmont
 ROSSIER Elisa, Châtillens
 ROUILLY Daisy, Chexbres
 ROY Claude et Danielle, Oron-la-Ville
 ROY Hugues-Vincent, Oron-la-Ville
 ROY Lysianne, St-Prex
 RUBATTEL Paul, Lausanne
 RUBATTEL Samuel, Vuibroye
 RUCHONNET Philippe, Les Thioleyres
 RUEF Max et Lucienne, Châtillens
 RUFENACHT-CAVIN Theodor et
 Anne-Marie, Birsfelden
 RUTTIMANN Jacques et Colette,
 Oron-la-Ville
 RUTTIMANN Marceline, Lausanne
 RYSER Roger, Collonges
 SARTO Pietro, St-Prex
 SAUTER Pierre, Reverolle
 SAUTY Robert, Denens
 SCHALLER Jean-Pierre et Pâquerette,
 Lausanne
 SCHALLER Michel, Renens
 SCHERLER Maurice, Lausanne
 SCHILLING Margrit, Pully
 SCHLAEFLI Jean-Louis, Lausanne
 SCHMUTZ Fritz et Antoinette, Worb
 SCHOLER Raymond et Suzanne,
 Lausanne
 SCHREIBER Adam et Monique,
 Küssnacht
 SCHWARZ Jean-François et Brigitte,
 Echichens
 SECRETAN Ineke, Chêne-Bougerie (GE)
 SEREX Arlette, Lausanne
 SEYDOUX Francis, Pully
 SONNAY André et Isabelle, St-Légier
 SONNAY Claudine, Oron-la-Ville
 SONNAY Gilbert et Huguette, Mézières
 SONNAY Michel et Odette, Ecoteaux
 SONNAY Olivier, Ecoteaux
 SOLTERMANN Nelly, Münsingen

- SPAETH Christian, Trélex
 STAMPFLI Tony, Aclens
 STAUB Dominique, Paudex
 STAUFFER Jean-Daniel et Anne-Marie,
 Wettingen
 STAUFFER Jean-Pierre et Marianne,
 Les Thioleyres
 STEFFANI Simone et A., Lausanne
 STOECKLI Jean-Pierre et Nadia, Oron
 STAUDMANN Louise, Oron-la-Ville
 STUBY-SONNAY Paul et Eliane, Eco-
 teaux
 TACHERON Louis, Aesch
 TERRAPON Jean-Marc et Georgette,
 Chesalles-sur-Oron
 TESAURY Pierre-Etienne, Oron-la-Ville
 TESOURO Basilisa, Belmont
 THEVOZ Francis, Lausanne
 THOMAS Roland, Echallens
 TOBLER Robert, St-Gall
 TREPPER Liliane, Genève
 TSCHANTZ Samuel et Thérèse, Penth-
 laz
 TUSCHER-Bisang Ella, Pully
 UFFER Sylvie, Lausanne
 URFER Pierre, Oron-la-Ville
 VAISSBAND Christophe et Marie, Che-
 salles-sur-Oron
 VALET Olivier, Bussigny
 VAUCHER Bernard et Anne-Lise,
 Forel-Lavaux
 VAUTHEY André et Cécile, Bussigny
 VEILLON Jean-Claude et Nicole,
 Lausanne
 VERNIER Jean-Claude et Christine,
 Les Cullayes
 VIDOUDEZ Daniel et Jeanne, Lausanne
 VIREDAZ Jean-Claude et Stella, Car-
 rouge (VD)
 VIREDAZ Marcel, Lausanne
 VOLET Alain, Corseaux
 VOLET Vincent, Lausanne
 VOLET Roger, St-Prex
 VOLLMY Madeleine, Lausanne
 VOLLMY Jean-Daniel et Claire-Lyne,
 Assens
 Von der MUHLL Béatrice, Cully
 VOUILLOZ Claude, Lausanne
 VUILLE Marcelle, Lausanne
 WACKERNAGEL Marie-Christine, Bâle
 WALDBURGER Heinz et Doris, Ma-
 racon
 WARIDEL Brigitte, Lausanne
 WARIDEL Marc-Henri et Antoinette,
 Chesalles-sur-Oron
 WARIDEL Philippe, Prilly
 WEIDMANN Gilbert, Savigny
 WERLY Francis et Denise, Lausanne
 WEHRLI Janine, Saint-Prex
 WESPI Michel et Marie-Claude, Lutry
 WIDER Roland et Yvonne, Oron-la-Ville
 WILHELM Ralph, Bâle
 WILHELM Sylvan, Bâle
 WINKLER Jean et Ruth, St-Prex
 WUTHRICH-Pasche Nelly, Lausanne
 YBLOUX François et Jocelyne, Ropraz
 ZAUGG Raymond et Chantal,
 Oron-la-Ville
 ZIGERLI Karl et Lotti, Berne
 ZWAHLEN Ph. et A., La Tour-de-Peilz
 ZWEIFEL Max et Janine, Palézieux

Membres collectifs

Aéroformation, Lausanne-Blécherette

Amicale Btrr Art Camp 15 , Ferlens
Association Nationale des Amis du Vin,
section VD, Crissier
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Raiffeisen, Mézières
Banque Raiffeisen de la Haute-Broye
Bibliothèque cantonale et universitaire,
Lausanne
Cercle démocratique, Lausanne
Cofideco SA, Vevey
Compagnie vaudoise d'électricité, Morges
Contafin Treuhand & Revision AG,
Wabern
Crédit Foncier Vaudois, Lausanne
Crédit Suisse, Lausanne
Dreyfus et Zurbuchen SA, Lausanne
Fenaco, Lausanne
Grisoni Zaugg SA, Bulle
Grands Moulins de Cossonay SA, Cosso-
nay-Gare
Imprimerie Huwiler, Châtel-St-Denis
Montreux Palace, Montreux
Nestlé, Vevey
Commune d'Ecoteaux
Commune d'Essertes
Commune d'Oron-la-Ville
Commune d'Oron-le-Châtel
Commune de Bussigny-sur-Oron
Commune de Carrouge

Commune de Châtillens
Commune de Chesalles-sur-Oron
Commune de Corcelles-le-Jorat
Commune de Ferlens
Commune de La Rogivue
Commune de Maraçon
Commune de Mézières
Commune de Montpreveyres
Commune de Palézieux
Commune de Peney-le-Jorat
Commune de Ropraz
Commune de Servion
Commune de Vuibroye
Commune de Vulliens
Commune des Tavernes
Commune des Thioleyres
Commune des Cullayes
Migros Vaud, Ecublens
Retraites Populaires, Lausanne
Société de Banques Suisses, Lausanne
Société des Magistrats et Fonctionnaires
de l'Etat de Vaud, Lausanne
Société de développement d'Oron et envi-
rons, Oron-la-Ville
Vieille Fontaine Antiquités SA, Lausanne
Ville de Vevey, Vevey

Projet de nouveaux statuts soumis à l'Assemblée générale du 28 avril 1996

63

I. Raison sociale et but

Article 1er Raison sociale

Sous la raison sociale «Association pour la Conservation du Château d'Oron» (ACCO), il existe une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil.

Article 2 Siège

Le siège de l'association est à Oron-le-Châtel.

Article 3 But

L'association, propriétaire du Château d'Oron, a pour but la conservation et la restauration du château et des objets mobiliers d'intérêt historique ou culturel qu'il contient.

Pour atteindre cet objectif, elle assure la promotion du château en veillant à son animation et à l'obtention des ressources nécessaires.

Article 4 Recettes

La réalisation de ce but est assurée par:

- a) les cotisations des membres
- b) les libéralités en espèces et en nature sollicitées ou spontanées
- c) les contributions et subsides d'autorités publiques
- d) les produits provenant des entrées, des visites ou des manifestations organisées au château.

II. Membres

Article 5 Membres

L'association se compose:

- de membres individuels
- de membres en couple
- de membres à vie
- de membres collectifs
- des communes membres
- de membres d'honneur

Article 6 Adhésion

a) Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale désireuse d'adhérer aux buts et aux statuts de l'association.

b) La qualité de membre s'acquiert par une requête écrite adressée au comité de l'association.

Article 7 Cotisation

Les membres de l'association sont tenus de payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Le paiement d'une cotisation annuelle implique l'adhésion à l'association et à ses statuts.

Les membres individuels et les couples ont également la faculté d'adhérer en payant une cotisation unique, égale ou supérieure à vingt fois la cotisation annuelle. Ils deviennent ainsi membres à vie.

Les membres d'honneur sont dispensés de la cotisation annuelle.

Article 8

Démission ou radiation

La qualité de membre prend fin par la démission de l'association, la radiation, l'exclusion ou la mort. La démission doit être remise au Comité et les cotisations sont dues pour l'année en cours.

La radiation d'un membre intervient s'il ne paie pas sa cotisation après deux rappels. Le comité peut proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre si l'intérêt ou la respectabilité de l'association l'exige. Le comité est tenu d'entendre l'intéressé, la décision d'exclusion appartenant en dernier ressort à l'assemblée.

Article 9

Droits et obligations des membres

Les membres de l'association sont tenus de respecter les statuts, les décisions de l'assemblée générale et celles du Comité. Ils sont tenus de payer la cotisation annuelle.

Les membres disposent en outre des droits suivants:

- visiter gratuitement le château pendant les heures d'ouverture, sous la conduite du guide et sur présentation de la carte de membre
- voter à l'assemblée générale de l'association
- s'informer sur les affaires de l'association dans le cadre de l'assemblée générale.

III. Organes de l'association

Article 10

Organes

Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les vérificateurs aux comptes.

Article 11

Assemblée générale (A.G.)

L'assemblée générale des membres est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée par le Comité au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice annuel.

Elle peut être en outre convoquée par le Comité si celui-ci l'estime nécessaire ou si 40 membres au moins en font la demande.

- Article 12 Convocation de l'assemblée générale
La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est adressée à chaque membre à l'adresse indiquée par lui au Comité, au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Elle est accompagnée d'un ordre du jour.
- Article 13 Affaires traitées par l'assemblée générale
L'assemblée générale a notamment les attributions suivantes:
a) la nomination pour deux ans du président, des membres du Comité et des vérificateurs aux comptes
b) la fixation des cotisations annuelles
c) l'approbation des comptes et de la gestion
d) les décisions d'une portée générale concernant le but, l'administration et les projets de l'association
e) les modifications statutaires
f) la dissolution
g) l'exclusion de membres pour justes motifs
h) la nomination de membres d'honneur.
Elle délibère valablement sur tous les objets à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents.
Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.
En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
- Article 14 Propositions des membres
Les membres qui désirent voir un objet ou un point particulier porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent s'adresser par écrit au Comité, au moins dix jours avant l'assemblée générale.
- Article 15 Le Comité
L'association est administrée par un Comité de 7 à 9 personnes, désignées pour deux ans par l'assemblée générale. Seules des personnes physiques peuvent appartenir au Comité.
Le Comité a notamment pour compétence de gérer les affaires de l'association et de représenter celle-ci. Il se prononce en outre sur l'admission des membres.
Le Comité peut déléguer l'exécution de certaines tâches courantes à un bureau ou à des tiers.
- Article 16 Bénévolat
Le Comité remplit sa tâche à titre bénévole, ses membres ne sont indem-

nisés que pour leurs frais, à l'exception du poste de secrétaire.

66

Article 17

Le bureau

Un bureau, composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire (deux fonctions pouvant être assumées par une même personne), traite les affaires courantes. Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire ont collectivement la signature sociale à deux et peuvent représenter et engager la société.

Article 18

Vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes sont élus, pour une période de deux ans, par l'assemblée générale parmi les membres. Ils sont au nombre de deux et sont assistés par deux suppléants.

IV. Dissolution

Article 19

Dissolution

La décision de dissolution est prise en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de liquidation, le solde actif du compte de liquidation sera affecté à des buts d'intérêts publics, en prenant en considération l'aide reçue par l'Etat de Vaud et la Confédération Suisse et les servitudes créées en leur faveur.

V. Divers

Article 20

L'association n'est tenue envers les tiers qu'à concurrence des biens qu'elle possède. Les membres n'assument aucun engagement personnel.

Article 21

Entrée en vigueur des statuts

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale du 28 avril 1996, entrent en vigueur immédiatement et remplacent ceux du 21 avril 1985.

Assemblée générale
Dimanche 28 avril 1996
11 heures

- 67 Nous comptons sur votre présence à l'Assemblée générale qui aura lieu au château le dimanche 28 avril 1996, à 11 heures dans la salle des Oron.
Après l'Assemblée, l'apéritif vous sera offert par l'Association.
Le déjeuner débutera à 12 heures 30, servi par le restaurateur officiel du château, le Montreux Palace.

Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Procès-verbal
2. Rapport du président
3. Rapport du trésorier
4. Rapport de la commission de vérification des comptes
5. Adoption des comptes 1995
6. Budget 1996
8. Modification des statuts
9. Propositions individuelles et divers.

Après la partie statutaire, Julien Perrot nous entretiendra sur le thème:
«1000 km à pied à travers le Pays de Vaud»

Menu du déjeuner

68

*Saumon fumé d'Ecosse
Toast et beurre*

La crème d'asperge et ses morilles

*Emincé de boeuf "Stroganoff"
Rösti au beurre
Légumes du marché*

Buffet de fromages et de desserts

*Café à discrétion
Mignardises*

Fr. 60.- par membre de l'Association (service compris) et par personne accompagnante non membre (une personne accompagnante par membre).

Attention: l'inscription au repas se fait en payant le montant dû jusqu'au 10 avril, à l'aide du bulletin vert joint à ce bulletin. La secrétaire de l'ACCO répondra volontiers à toute question sur cette manière de faire (tél. 021 907 90 51). Vous avez la possibilité d'émettre un voeu quant à la salle souhaitée; dans la mesure du possible, notre secrétaire essaiera de le réaliser.

Il est important d'observer le délai mentionné pour permettre l'envoi à temps des coupons de repas.

Les inscriptions seront admises au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des places disponibles.

Paiement de la cotisation annuelle

69

Comme d'habitude, vous recevez simultanément deux bulletins verts. Un pour le paiement de votre participation à l'Assemblée générale, un autre pour le paiement de votre cotisation annuelle à l'Association.

Afin de faciliter la tâche de notre trésorier, ne confondez pas les deux!

Aidez-nous à économiser: l'office des chèques postaux nous facture Fr.1.10 pour chaque versement jusqu'à Fr. 50.- effectué directement au guichet de la poste. Par contre ce même versement est gratuit, s'il est fait par virement ou par ordre de paiement bancaire. Dans le but d'éviter des frais à notre Association, essayez de faire des virements. Merci.

Rappel des montants à payer:

<input type="radio"/> Membre individuel, cotisation annuelle	Fr.	30.-
<input type="radio"/> Couple, cotisation annuelle	Fr.	50.-
<input type="radio"/> Membre collectif, cotisation annuelle minimum	Fr.	300.-
<input type="radio"/> Membre à vie, cotisation unique de	Fr.	600.-
<input type="radio"/> Membre à vie, couple, cotisation unique de	Fr.	1000.-

Tarif de location des salles

Salle des Gardes: (*maximum 78 personnes*)

70

prix minimum jusqu'à 30 personnes.....Fr.	320.-
de 31 à 40 personnes	265.-
par personne supplémentaire.....	5.50

Salle de Justice: (*maximum 172 personnes*)

prix minimum jusqu'à 60 personnes.....	550.-
de 61 à 80 personnes	430.-
par personne supplémentaire.....	5.50

Salle des Tortures:

location pour repas (<i>maximum 60 personnes</i>)	270.-
location pour apéritif sans repas	100.-

Salle des Oron

(*maximum 90 places pour les repas, 160 pour des conférences*)

Pour congrès, conférences, assemblées, exposition, concert, etc	430.-
En cas de location d'une deuxième salle pour les repas	220.-
Location pour apéritif sans repas	130.-

Tout le rez-de-chaussée (*4 salles, maximum 400 personnes*) 1'300.-

**Le chauffage et l'illumination extérieure du château sont compris dans le tarif.
Pour le prix des menus, consulter le mode d'emploi, page 2.**

Bibliographie:

Héli LIARD.- Le château et la Seigneurie d'Oron.- Photographies de Jean-Claude Decorges.- Neuchâtel : Editions du Griffon, 1979.- 32 pages (*Collection Trésors de mon pays, No 179*). Fr. 15.-

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU CHATEAU D'ORON :
1934-1984.- Oron : Imprimerie Campiche, 1984.- 63 pages illustrées Fr.
15.-

Vidéo:

"Le château d'Oron: reconstitution historique". Noir et blanc, muet de 1943.
Fr. 35.-

Ces ouvrages sont en vente au Château.

Crédit photographique et illustrations:

Page de couverture: le château d'Oron par André Locher

Page 7: photo de Raymond Junod par Philippe Gonus

Page 16: Jacques Neiryinck par Philippe Gonus

Page 17: Daniel Cherix par Philippe Gonus

Page 18: Arnold Koller par Philippe Gonus

Page 21: les combles et le donjon par André Locher

Page 23: le salon de chasse et un fragment de décor par André Locher

Page 29: un dessin d'Isabelle Rossier

Page 36: le bus "Publicar" par Jacques Longchamp

Rédaction:

Comité de rédaction: Marianne Corboz et André Locher

Concept et conseils graphiques: Werner Jeker

Mise en page: André Locher et son Macintosh

Notes:

72